

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

AKEL PONCIN

LE CHAMPRE DE MR PONCIN



Sommaire :

I Pour comprendre, faut-il déjà savoir ce qu'il s'est passé... dans le passé	6
<i>Les premiers pas</i>	
<i>Utilisations marquantes pré-prohibition</i>	
<i>Prohibition : diabolisation d'une plante pour le profit des « grands »</i>	
II « La botanique est la science consacrée à l'étude des végétaux » Wiki.	15
<i>Aspect extérieur</i>	
<i>Les trichomes et tout ce qui se cache dedans</i>	
<i>Cycle annuel du cannabis</i>	
<i>Relation entre les cannabinoïdes végétaux et endogènes</i>	
III Le cannabis récréatif, ce qu'on sait et ce qu'on ignore (en général)	22
<i>La drogue c'est mal m'voyez</i>	
<i>Ça se fume, ça se vapote, ça se boit, ça se mange...</i>	
<i>Qu'est ce qu'on ressent dans on en consomme</i>	
<i>Durée des effets</i>	
<i>Mon rapport personnel avec la plante</i>	
IV Ça fait 5 millénaires qu'on vous dit que c'est un médicament !	28
<i>Dans quel cas l'utiliser</i>	
<i>La vaporisation</i>	
<i>L'huile magique de Rick Simpson</i>	
<i>THC et cancer</i>	
<i>Usage vétérinaire</i>	
<i>Où pouvons-nous trouver du cannabis thérapeutique ?</i>	
V L'agriculture ? Certifié bio, tout comme les opportunités du chanvre	38
<i>La culture du chanvre à proprement parlé</i>	
<i>Le papier de chanvre</i>	
<i>Le textile de chanvre</i>	
<i>La construction en chanvre</i>	
<i>Le plastique de chanvre</i>	
<i>Le combustible 100% chanvre</i>	
<i>La nourriture chanvresque</i>	
<i>Les produits cosmétiques issus du chanvre</i>	
<i>Et tous les autres produits dérivés...</i>	

VI Quelques généralités sur la culture de cette plante	47
<i>Culture indoor</i>	
<i>Culture outdoor</i>	
<i>Culture guerilla</i>	
VII Que disent les autorités suprêmes à ce sujet ?	50
« Nul n'est censé ignorer la loi »	
<i>Bilan de la répression française</i>	
<i>Différence entre dépénalisation et légalisation</i>	
<i>Modèles de légalisation dans le monde, des exemples à suivre ?</i>	
VIII Les risques ils existent, on ne peut pas en dire autant des préventions...	58
<i>Les premières pubs télé de prévention</i>	
<i>La conduite est-elle réellement à risque ?</i>	
<i>Schizophrénie</i>	
<i>La mémoire, vous dites ?</i>	
<i>Importance du « set and setting »</i>	
<i>Bad trip, comment faire face ?</i>	
<i>Théorie de l'escalade</i>	
<i>Dépendance</i>	
IX Contre-cultivez-vous : livres, films, docus, reportages, associations, etc...	67
<i>Livres</i>	
<i>Films et documentaires</i>	
<i>Associations</i>	
<i>Autres</i>	
X Spiritualité, enseignements, inspirations et libertés.	69
<i>Utilisations spirituelles reconnues</i>	
<i>Etat de conscience modifié</i>	
<i>Croyances personnelles</i>	
XI Perspectives et approches différentes	73
XII Vocabulaire cannabique	74

J, Accuse...!

18F

CANNABIS



Le débat censuré

En juin dernier, pour des raisons sur lesquelles on pourrait longtemps épiloguer, Charles Pasqua rompit la loi du silence en annonçant un débat national et parlementaire sur une éventuelle dépénalisation du cannabis.

Les 12 deux mois plus tard on nous annonçait que, finalement, ce débat était inopportuniste (Simone Veil en particulier craignant qu'il divise la majorité), et qu'il n'aurait pas lieu.

Une fois de plus, c'est la décision collective de ce parti qui l'emporte. Tant pis pour la vérité ! Tant pis pour les faits ! Une fois de plus, le gouvernement (celui-ci comme ceux qui l'ont précédé) refuse que son milieu en cause une doctrine officielle qui fait eau de toutes parts. D'ailleurs, l'ignorance ou son dédain est protégée par la loi française, qui réprime les opinions non conformes : ceux qui, dans leurs discours ou leurs écrits, sont aussi des diabolisateurs, « sans un pair favorable », sont punis de prison (cf. 670 CSP).

Avec ce débat confiné, closé, assésé, l'accès à l'information est une fois de plus refusé aux Français. A sa place, on nous impose une « formation des sages », qui doit plancher sur le sujet et rendre ses conclusions à la fin de l'an. Mais selon quelle méthode sera-ce chose ? Accordera-t-on au grand public, aux intellectuels d'exposer leur point de vue ? On est en droit d'en

Il nous a semblé plus que jamais crucial de réunir pour le grand public les données qui font si essentiellement défaut, et qui doivent impérativement être portées à la connaissance des groupes de travail. Pour cela, nous avons fait appel à des sociologues, des écrivains, des scientifiques, des médecins, des juristes, des responsables d'associations, et même de simples citoyens.

Le cannabis n'est pas seulement une sorte de haschisch. C'est avant tout une plante, *Cannabis Sativa*, qui a servi l'humanité dans son sillage depuis la nuit des temps.

La fibre et les cannabins — le chaivre — nous a vêtus, elle a fait voquer nos navires. Nous avons mangé sa graine, nous nous sommes soignés avec ses feuilles (il y a deux mille cinq cents ans déjà, les femmes en prenaient pour faciliter l'accouchement). De tous temps, sous diverses latitudes, des hommes ont absorbé du cannabis pour favoriser un état contemplatif, ou tout simplement pour leur plaisir.

Depuis un mois, l'Occident est prêt à guerre contre une plume mexicaine. Malgré une expression exotique, nous ne fatiguons pas à lire les déclarations de la presse internationale, qui se répandent dans les pays industrialisés. Pour ceux d'entre nous qui ne savent pas lire, nous traduisons, pour ceux de la société. Des études distordent dans d'autres pays sont, en France, mes et avant tout les crises de la guerre contre le cannabis. La Marine de Port-Élme distribue un fascicule intitulé « Cannabis, danger », dont je résume le contenu : cancrers et l'herpès guettent les fumeurs de cannabis et même les consommateurs de cannabis.

La vérité, c'est que le cannabis dérange beaucoup de monde. L'interdiction, maintenant dans le sacralisme du mariage et de la mort, l'hypocrisie, l'air de savoir la loi de savoir : les politiciens français n'ont pas touché parce qu'il y avait un débat sur le cannabis, craignant d'entraîner avec lui tout le fragile édifice de l'enseignement sur les drogues illicites.

Il est grand temps de reconsidérer cette plante aux ressources uniques, *Cannabis Sativa*. Il faut enfin avoir le courage de poser les vraies questions. Il est urgent d'évaluer une politique qui, depuis vingt ans, remplit les prisons tout en créant la fosse entre les générations, et dont les effets pervers se font sentir jusqu'à l'autre bout du monde.

L'arrêlacion.

J'accuse les législateurs qui ont voté une loi aberrante, reposant sur des motifs flous et qui a été votée à l'unanimité. L'Assemblée nationale a voté la loi sur le droit de retrait et d'abandon de l'emploi. Cette loi est définie comme "une substance inscrite au tableau des stupéfiants" ...).

J'accuse les médecins qui ne savent pas, ou qui ne font pas savoir, qu'au contraire de l'alcool et du tabac, officiellement responsables de 82 000 morts par an en France, on ne trouve pas, dans toutes les annales de la médecine, un seul cas de décès imputable au cannabis.

J'accuse les pays du Nord qui, en tout impérialisme culturel, ont interdit aux pays du Sud de consommer leurs psychotropes traditionnels, comme le cannabis, intégré depuis plusieurs millénaires à la vie religieuse et profane sur le continent indien ; et je les accuse d'imposer à ces pays, comme seules drogues licites, l'alcool, le tabac et les psychotropes chimiques fabriqués par notre industrie pharmaceutique.

J'accuse les scientiniques qui préfèrent détourner le regard lorsque des études pseudo-scientifiques servent de caution aux croisades de la guerre contre le cannabis.

L'accuse Les économistes qui insistent exhortant l'ardeur féroce de la prohibition, le scandale des millions de dollars dépensés annuellement dans les pays industrialisés pour tenter, au-delà de toute raison, de maintenir en place une prohibition dont l'écueil est patent : et les accusés aussi de ne pas démentir le mécanisme pourtant fort simple par lequel la répression fait monter les prix et stimule le marché des drogues illicites, contribuant à l'expansion du trafic.

J'accuse les intervenants en toxicomanie qui perpétuent le malentendu en ne réglant pas en toute occasion qu'il n'y a pas de dépendance physique au cannabis ; et que les fumeurs d'herbe ou de haschisch, loin d'être des malades à soigner, n'ont aucun besoin de leur aide.

J'accuse les spécialistes qui laissent se perpétuer le mythe de l'escalade alors que les chiffres parlent d'eux-mêmes : 96 % des fumeurs de cannabis ne "passent" pas aux drogues dures.

J'accuse nos certains, journalistes, enseignants, éducateurs, qui contribuent au maintien de l'imposture en utilisant l'expression "la drogue", l'amalgème de fait des substances qui n'ont rien de commun entre elles, si ce n'est de tomber sous le coup du même interdit.

J'accuse les parents qui n'ont pas su maintenir ouvertes les portes de la communication avec leurs enfants et qui, en conséquence, voient d'un œil favorable l'installation d'un climat policier jusque dans les familles.

J'accuse Les cinq miniers estimés de mineurs d'Oréate ou de baschistat en France, tous ceux qui savent et qui pourraient se sentir réligés dans le silence hypocrite face à la doctrine officielle.

J'accuse enfin les technocrates peu soucieux d'éthique qui s'apprennent à se remplir les poches en nous imposant le dépiçage du marabou dans les urnes, sous de faux prétextes de sécurité.

En conséquence, j'exhorte tous les citoyens de ce pays à mettre en œuvre ce qui est en leur pouvoir pour corriger une désastreuse erreur collective : et j'appelle, en particulier, à la révision de la loi de 1970 qui viole la Déclaration universelle des droits de l'homme selon laquelle "la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui".

Michka

M1320 - 5 H - 18.00 F-RI



M1320 - 5H - 18,00 F - RI

Texte parut en septembre 1993 dans le magazine Maintenant, écrit par la brillante Michka et malheureusement, toujours d'actualité

Bonjour, voici la page d'introduction.

Vous vous trouvez donc en possession d'un magnifique ouvrage qui vaudra peut-être des millions de pièces d'or d'ici quelques années. Gloire à vous !

J'ai écrit ces quelques lignes dans le but d'informer, dans un premier temps mes parents pour qu'ils comprennent pourquoi le chanvre à tant d'importance pour moi, puis ensuite c'est aussi l'occasion d'éduquer mes proches sur un sujet qu'ils croient connaître alors qu'on les berne depuis trop d'années (je généralise, ce n'est pas le cas de tous, mais vous avez compris).

Donc oui, j'accuse, mais j'aimerais aussi remercier Sylvain (Rook) concernant l'excellence de ses dessins (première et quatrième de couverture). Ensuite, j'aimerais te remercier personnellement, toi, le lecteur audacieux qui me prouve que je n'ai pas fait ce travail en vain.

J'aimerais aussi féliciter et remercier tous les acteurs de la scène cannabique qui se donnent tant de mal pour que les choses changent et que malheureusement la société considère comme des hérétiques.

Je tiendrais à rajouter que certaines informations sont retranscrites presque telles qu'elles car je n'aurais pu mieux les écrire ou les synthétiser. Vous pouvez aussi tomber sur quelques fautes d'orthographe, je suis loin d'être un champion dans ce domaine. Considérez qu'elles font partie de mon œuvre, de moi-même. Si vous voulez me les communiquer, c'est avec plaisir que j'en prendrais note.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Voyage aux côtés du chanvre

Tout d'abord, il faut savoir que le cannabis est l'origine latine du mot chanvre. Ils désignent tous deux la même plante. Couramment (et par abus de langage) est désignée par cannabis une plante qui a une concentration de THC plus ou moins élevée et qui est cultivée à but récréatif ou thérapeutique, à l'inverse du terme chanvre (agricole ou industriel) qui désigne la plante cultivée pour d'autres domaines tels que le cosmétique, la nourriture, le textile, etc.

Les premiers pas

Les traces les plus anciennes du chanvre ont été découvertes en Chine, il y a environ 10 000 ans. Dans un premier temps, on supposait qu'il était cultivé pour ses graines très nutritives, puis pour ses fibres robustes, qui ont permis la réalisation de papiers, d'habits ou de cordages par exemple. Cela en fait une des premières cultures domestiquées par l'être humain et qui l'accompagnera jusqu'au XX^e siècle.

La plus vieille utilisation médicinale connue est attribuée à la culture chinoise et est datée de 2737 avant J.C.. Le chanvre était inscrit dans la liste des 365 remèdes d'origines végétales de l'empereur Shen Nung, cependant les vertus thérapeutiques étaient encore peu explorées et restaient très suggestives.

Si le peuple Chinois a pris une avancée considérable sur la culture du chanvre, l'usage spirituel est plus largement répandu dans le monde. Les peuples Hindous l'utiliseraient depuis plus de 3000 ans à des fins religieuses et sacrées (le chanvre est d'ailleurs l'une des « cinq plantes sacrées » qui est qualifié de source de bonheur ou source de vie). Selon Hérodote, les Scythes utilisaient le chanvre pour les funérailles d'un de leurs proches. La plante était jetée sur des pierres chaudes afin d'en libérer la fumée qui pouvait ensuite être inhalée dans une tente, ceci leur permettait de « communiquer avec le disparu et d'intercéder auprès des dieux ».

Utilisations marquantes pré-prohibition

Des faits que tous consommateurs instruits et responsables devraient connaître afin de briller autour d'un pétard ou alors pour argumenter leurs propos en faveur du chanvre universel ! Vous remarquerez que les Etats-Unis d'Amérique cultivaient grandement le chanvre jusqu'au jour où...



Culture de chanvre au Kentucky - Fin 19^{ème} siècle

Grandement, et le mot est faible, le chanvre était omniprésent. George Washington, premier président des USA, le cultivait personnellement et encourageait son peuple à en faire de même dans un discours daté de 1794 : « Make the most you can of hemp seed and sow it everywhere ». Si seulement nos gouverneurs pouvaient en prendre de la graine...

Jusqu'en 1820, date d'entrée en service du coton, 80% des tissus et textiles étaient fabriqués à partir du chanvre, tout comme 90% des voiles et cordes. Ceci représente un besoin annuel de 65 à 90 tonnes de graines pour un navire de taille moyenne à imposante. Vous comprenez pourquoi durant la première moitié du XIX^e siècle le chanvre était la ressource nationale numéro 1. A titre indicatif, le Kentucky a eu en 1850 une production record de 40 000 tonnes de cannabis.

L'arrivée du cannabis thérapeutique en occident pourrait être attribuée à W. O'Shaugnessy vers 1840, un médecin irlandais qui travaillait en Inde et qui aurait expérimenté les effets du chanvre pour ensuite l'introduire dans notre pharmacopée. Rapidement, notre celle-ci voit naître des médicaments contre l'asthme, les douleurs, les migraines, etc. Ils se présentent généralement sous forme de teinture (extrait d'alcool). Par la suite, il sera considéré comme un analgésique puissant ainsi qu'un remède précieux contre de nombreuses maladies auparavant incurables. Il fut d'ailleurs prescrit à la reine Victoria du Royaume-Uni pour soulager ses douleurs menstruelles. Cependant, son heure de gloire thérapeutique sombrera petit à petit face à l'arrivée des nouveaux médicaments tels que l'aspirine ou ceux issus des opiacés qui sont plus simples à administrer à un patient.

En France, le cannabis se démocratise au début du XIX^e siècle et en 1844 il sera même formé le « Club des Haschichins » par T. Gautier et J-J. Moreau. Leur objectif est d'organiser des séances à l'Hôtel Pimodan afin d'expérimenter les effets du haschich (et de l'opium) sur le corps et l'esprit. De nombreuses personnalités fréquenteront ce club jusqu'en 1849 parmi lesquelles nous pouvons citer C. Baudelaire, G. de Nerval, A. Dumas, B. Levingston ainsi que d'autres scientifiques, hommes de lettres et artistes français.

Le haschich était généralement inhalé via une pipe ou alors consommé sous forme de dawamesk.

A ce propos, les peintres consommaient beaucoup de chanvre pour leurs œuvres car les toiles ainsi que les peintures et vernis de qualités étaient fabriquées à partir de fibres de chanvre et huiles de chènevis (graine).

En outre, le chanvre agricole est déjà cultivé depuis plus de deux siècles, une fois récolté il est travaillé (rouissage, teillage, broyage, etc.) afin d'obtenir des fibres résistantes pour ensuite réaliser des habits, des draps ou des sacs par exemple.

« La plus usitée de ces confitures, le dawamesk, est un mélange d'extrait gras, de sucre et de divers aromates, tels que vanille, cannelle, pistaches, amandes, musc. Quelquefois même on y ajoute un peu de cantharide, dans un but qui n'a rien de commun avec les résultats ordinaires du hachisch. Sous cette forme nouvelle, le hachisch n'a rien de désagréable, et on peut le prendre à dose de quinze, vingt et trente grammes, soit enveloppé dans une feuille de pain à chanter, soit dans une tasse de café »

Les Paradis Artificiels, Charles Baudelaire, 1860

A la fin XIX^e siècle, les peuples de l'Inde (qui est à cette époque une colonie anglaise) consommaient beaucoup de chanvre, le gouvernement britannique décide alors de mettre en place une commission chargée d'étudier le chanvre : « Indian Hemp Drugs Commission ». Cette étude parut en 1894 demeure la plus importante jamais réalisée, car elle comporte 7 volumes pour un total de 7500 pages (environ 100 fois le bouquin que vous avez entre les mains). La conclusion générale de cette étude étant l'absence de nocivité du chanvre.

Par ailleurs, en 1916, le gouvernement des USA pensait que d'ici 25 ans, tout papier fabriqué le serait à partir de chanvre et non de bois et que par conséquent, aucun arbre ne serait abattu dans cette optique. Une mesure économique qui ne verra jamais le jour suite à l'évolution industrielle de notre ère. Ceci étant tout à fait regrettable puisqu'une étude avait tout de même prouvé qu'une surface de chanvre valait 4,1 surfaces de bois sur 20 années de culture...



Teilleur de chanvre Bressan - Fin XIX^e siècle

Prohibition : diabolisation d'une plante pour le profit des « grands »

La prohibition sera principalement l'œuvre des Etats-Unis. Néanmoins, les Français ainsi que les Britanniques mettront en place en 1916 une des premières lois prohibitionnistes en matière de drogue qui incriminera les « substances vénéneuses » telles que l'opium, la morphine ou la cocaïne. Le cannabis en faisant partie mais étant moins touché par cette loi. Il faudra attendre la Convention internationale de l'opium à Genève le 19 février 1925 afin de le voir réellement inscrit sur la liste et la convention unique sur les stupéfiants de 1961 pour que la traque soit intensifiée. La quasi-totalité des pays du monde a signé cette convention dans le but de déclarer une guerre aux drogues. Il s'en suit en France de la loi de 1970 contre l'usage des stupéfiants et faisant régner une ère prohibitionniste aberrante. Bientôt 45 ans que cette loi sévit sans être adaptée à son système social et pourtant elle perdure et nous tape sur le système (pour rester poli).

C'est aux alentours des années 1910 que le chanvre récréatif se montre au grand jour aux Etats-Unis par le biais des travailleurs mexicains qui avaient l'habitude de le fumer. Dans les années 30, le cannabis connaîtra une telle croissance qu'il s'emparera du marché noir d'Amérique.

C'est alors qu'une campagne massive de désinformation et de propagande va voir le jour. Dans un premier temps, elle est souhaitée par les puissants dirigeants américains qui verraient leur business chuter si le chanvre prenait place, on pourrait citer : W. Hearst et K. Clark pour

Le terme « marijuana » vient remplacer les mots chanvre ou cannabis couramment utilisés. C'est en réalité un terme d'origine mexicaine désignant une cigarette de mauvaise qualité.

l'exploitation forestière et l'industrie du papier ou encore la société DuPont de Nemours qui créa en 1935 le Nylon ainsi qu'un procédé de fabrication de plastique à base de charbon et de pétrole en 1937.

Vient ensuite une manipulation par les médias pour ces puissants du monde industriel. Par exemple, Hearst étant un magnat du papier, il possède son propre journal, dans lequel il fera paraître des articles sur les soi-disant effets néfastes de la marijuana, des accidents de voitures et d'autres histoires (majoritairement racistes) échafaudées. A la même période, naquirent quelques films de

propagandes tels que « Marijuana : Assassin Of Youth », « Marijuana : The Devil's Weed » et le plus connu : « Reefer Madness ».

L'objectif de toutes ces propagandes étant d'assimiler le chanvre à un ennemi et de manipuler le peuple pour que les lois anti-marijuana soient acceptées et votées. Dans les années 30, la naïveté du peuple était probablement plus élevée que la nôtre (quoi que ? Nous sommes peut-être toujours au même point), les sources d'informations étaient moindres, et la plupart des personnes qui possédaient une télévision, considéraient comme « vérité » ce qui pouvait passer sur leurs écrans. Une manipulation aisée vous me direz.



Scène finale du film « Reefer Madness »

C'est ainsi que le 14 avril 1937 une loi anti-marijuana est transmise à la Maison d'Instruction (seul comité qui n'offre pas le droit au débat) pour que quelques mois plus tard on entende parler du « Marijuana Tax Act » et que le chanvre devienne officiellement illégal.

La suite ? Une ribambelle de désinformation ! Le dirigeant de la commission narcotique Harry Anslinger fera circuler l'idée que les consommateurs de chanvre récréatif sont violents. Le cannabis sera comparé à l'héroïne, cela revient au même que de comparé du thé et de la vodka, est-ce logique ? Cette loi prohibitionniste servira aussi la cause du racisme, car la culture mexicaine est directement visée. Puis, vers les années 50, le jazz devient populaire et par la même occasion le cannabis aussi, car les musiciens, d'origines afro-américaines avaient une certaine tendance à la fumette. Les « mass-médias » de l'époque étant toujours manipulés (ou manipulateurs ?), on pouvait lire divers articles sur des histoires de meurtres, de viols, de débauche et autres dus à la consommation de marijuana. Anslinger est le cerveau qui mettra en place une prohibition sans limites et sans justice, qui réussira à faire plier le peuple américain dans son sens par le biais de la manipulation afin de combattre le chanvre et de déclarer la guerre aux drogues. Vous pouvez lui dire merci !

C'est dans les années 1980 que la question de la légalisation du cannabis fera surface, lors de l'arrivée du mouvement Rastafari et du grand Bob Marley, de certains groupes de musiques tels que les Stones ou les Beatles qui tenteront tant bien que mal de montrer les aspects positifs de la fumette. Heureusement, dans ce monde prohibitionniste qui ne cherche qu'à détruire son patrimoine en voulant éradiquer les drogues, il existe des héros, des sauveurs, des militants pro-chanvre. Le plus connu d'entre eux est probablement Jack Herer, il est rendu célèbre grâce à son livre « L'empereur est nu » publié en 1985. Il parcourra les Etats-Unis pour répandre son message, pour dévoiler aux personnes qu'on leur ment depuis plus d'un demi-siècle et que le chanvre a un pouvoir gigantesque dans de nombreux domaines. Si aujourd'hui les USA possèdent l'autorisation de consommer du chanvre thérapeutique dans une vingtaine d'états et du chanvre récréatif dans le Colorado et dans l'état de Washington, c'est en partie grâce à lui. Cependant, Jack n'a pas toujours milité dans ce sens. Il aura fallu une trentaine d'années de sa vie de bon républicain américain avant de se repentir et de changer radicalement de voie à tel point que parfois s'en était trop pour ses proches. Si nous devons beaucoup à Jack, lui doit beaucoup à son ami Captain Ed Adair qui lui aura montré la voie du chanvre et qui lui aura fourni nombre d'informations et d'inspirations.



Jack Herer dans son costume 100% chanvre, clin d'œil à Forest Gump, Pacifica

Jack Herer s'est éteint le 15 avril 2010 suite à des problèmes de santé, il était âgé de 70 ans et il aura passé une bonne moitié de sa vie à se battre pour que le monde reconnaisse le chanvre quitte à vivre une vie précaire malgré le succès de son livre. C'est ainsi qu'un homme pas très différent de vous et moi mérite et honore son surnom d'« Empereur du Chanvre ».

En France, les choses bougeront petit à petit, notamment lors de la parution de « L'appel du 18 joint » en 1976 ou bien lors de la création du CIRC (Collectif d'Information et de Recherche Cannabique) par Jean-Pierre Galland en 1991. Cette association réalisera quelques jolis coups comme la « Première journée internationale du cannabis » le 18 juin 1993 qui réunissait de nombreuses personnalités ou alors l'hilarante « Opération chanvre aux députés », dommage que des mecs avec autant d'humour et d'autodérision ne puisse être pris au sérieux...

Pour clore ce chapitre sur l'Histoire, je pense que dans une ou plusieurs centaines d'années, quand on ouvrira un bouquin d'histoire d'un collégien (ou l'équivalent futur) on pourra lire l'histoire des années 2000, c'est-à-dire : « Comment l'humanité a failli s'auto-exterminee à partir de 1940 et pendant 80 ans (ou plus) en diabolisant le chanvre, cette plante qui est plus liée à l'homme

que l'homme lui-même. Une époque qui aura été touchée par le « racisme 2.0 » de masse consistant à ne pas stigmatiser seulement une « race » comme son prédécesseur, mais une ou plusieurs « catégories sociales ». Et l'on se souviendra de héros tels que Jack Herer qui se sont battus toute leur vie pour que nous puissions vivre dans un monde meilleur. Une épopée plus importante que la Seconde Guerre mondiale ».

La science parle et elle est sans appel

A votre avis, pourquoi l'Ecole de Magie et de Sorcellerie de Poudlard dispense des cours de botanique ? Parce que c'est une science magique ou alors parce ce sont les spécimens étudiés qui le sont ?

Je tiens à préciser que sur ce sujet mes connaissances sont assez limitées, je me tiendrais donc à l'essentiel afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés tout au long de votre lecture.

Botaniquement, son nom est : « Cannabis Sativa L. », terme qui englobe toutes les variétés, espèces et sous-espèces du chanvre. Il fait partie de la famille des Cannabacées, au même titre que le houblon.

Aspect extérieur

Premièrement, il faut savoir qu'il existe des centaines de variétés, mais que celles que vous croiserez au cours de votre vie seront généralement soit « Indica », soit « Sativa », soit les deux et donc hybrides. Ce sont les plus cultivées à but récréatif et médical grâce à leurs effets relativement puissants dus à une dose de résine conséquente. Toutefois, ces deux variétés n'ont aucun intérêt dans la culture du chanvre agricole.

Le chanvre est une plante annuelle. Son cycle s'étend d'avril à octobre dans nos conditions climatiques et il peut s'adapter à presque tous les climats, le seul faisant exception est celui du pôle Nord. Une de ses particularités est le fait qu'elle soit dioïque, c'est-à-dire que chaque plante est soit un mâle, soit une femelle et que le sexe n'est déterminé qu'après quelques semaines de croissance. Il arrive toutefois que la plante soit hermaphrodite. Sa hauteur varie entre 50 cm et 3 m en moyenne, cependant il existe quelques records atteignant les 6 m ! On pourrait représenter schématiquement le chanvre par ses racines, sa tige principale, ses feuilles et ses fleurs.

La résine consommée à des fins médicales ou récréatives se trouve dans les fleurs de la plante femelle. Les mâles ne produisant qu'une infime quantité d'agents psychotropes, ils sont en général bannis des cultures dès leur découverte. De plus, lorsque la reproduction n'a pas lieu (les plantes mâles

pollinisent les plantes femelles grâce au vent dans un rayon d'un kilomètre), les fleurs femelles produisent d'autant plus de résine.

Les trichomes et tout ce qui se cache dedans

La majeure partie des principes actifs du cannabis se situe donc dans les fleurs et plus particulièrement dans les trichomes. On pourrait résumer en disant que ce sont les poils de la plante qui lui servent de protection contre certains prédateurs, les vents forts, l'impact du soleil, etc.

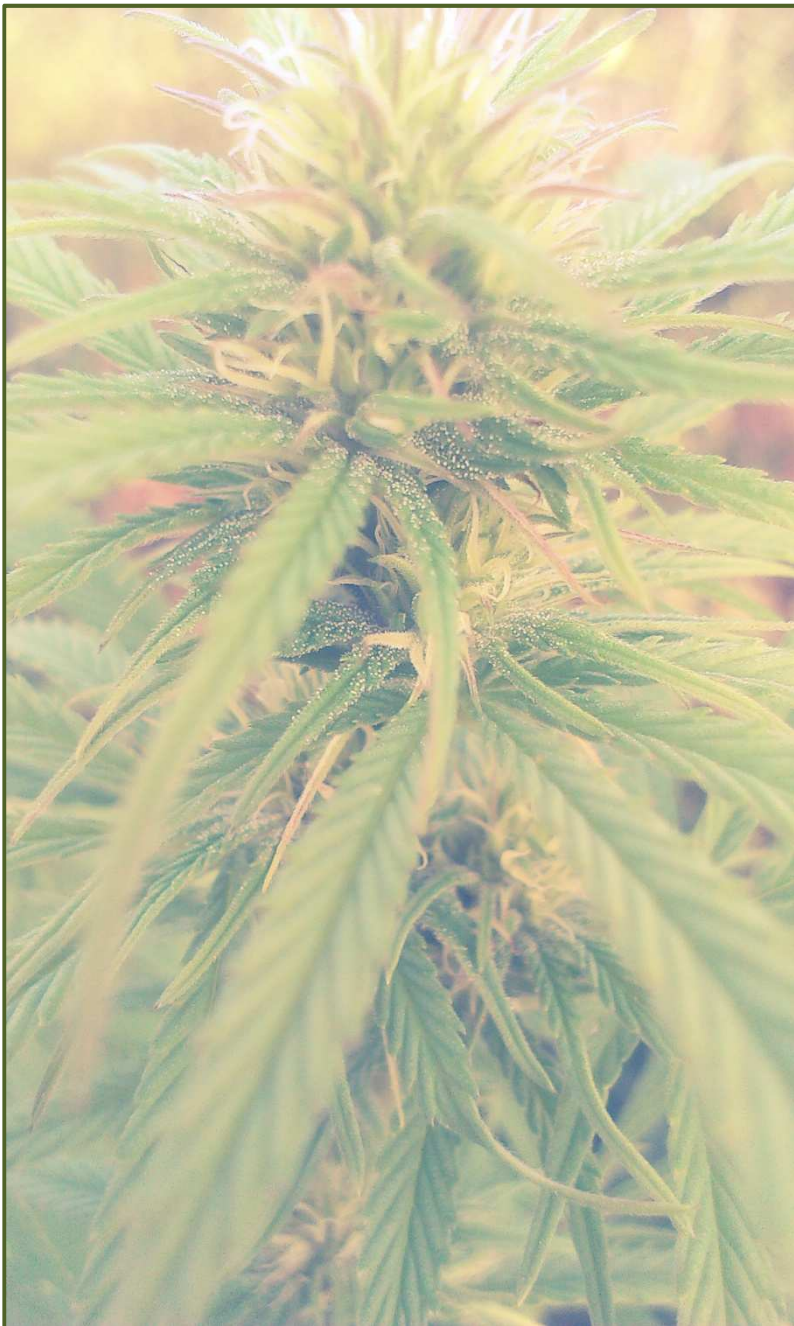


Trichomes vues par un appareil grossissant

C'est donc à l'intérieur de ceux-ci que se cache entre autres le THC (tétrahydrocannabinol). Il fut découvert, isolé et synthétisé en 1964 par le docteur et professeur Israélien Raphaël Mechoulam et son équipe, dont le docteur Yechiel Gaoni. C'est en s'apercevant que la morphine avait été isolée depuis environ 150 ans (et 100 ans pour la cocaïne) qu'il a décidé d'entreprendre des recherches non approuvées par le gouvernement Israélien afin de découvrir quel était l'agent actif du cannabis (seule une autre molécule avait été découverte 24 ans auparavant). Pour comprendre réellement ce qu'est

le cannabis, le professeur et son équipe ont tenté l'expérience d'un gâteau (avec 10 mg de THC) afin d'en observer les effets sur le cerveau et le comportement. C'est d'ailleurs à Raphaël Mechoulam qu'on doit le terme « cannabinoïdes » qui fait référence aux agents actifs présents dans la plante, mais aussi dans nos corps...

Le THC se démarque des autres cannabinoïdes comme étant l'agent actif principal du cannabis récréatif, car il est le seul à être psychotrope. Ses effets sont très variés et dépendent de nombreux paramètres qui sont expliqués dans les chapitres suivants. Ils peuvent être l'euphorie, l'augmentation des



perceptions auditives, visuelles, gustatives, mais aussi la fatigue, l'ivresse ou bien l'anxiété. Quelques études après celle de Méchoulam, il a été découvert plus de 60 autres molécules ayant chacune leurs particularités ainsi que des propriétés médicales spécifiques. On peut nommer par exemple le cannabidiol (CBD), le cannabinol (CBN), le tétrahydrocannabivarine (THCV), et j'en passe !

La concentration de THC de l'herbe consommée peut aller jusqu'à 30% lorsque la culture est maîtrisée et que les graines sont issues de souches productives, mais aussi modifiées. Pour ce qui est du CBD il s'agit seulement de quelques pourcentages et encore moins pour le reste des cannabinoïdes.

Fleurs d'une plante femelle de cannabis

Cycle annuel du cannabis !

N'ayant pas de grande notion de botanique, je pense que le cycle de vie d'une plante à une autre est assez similaire.

Dans un premier temps, les graines se mettront à germer lorsque les températures seront acceptables et que l'humidité leur conviendra, généralement autour des saintes glaces. Quelques jours après, la première tige sortira du sol pour entamer son cycle de croissance qui durera en moyenne jusqu'à la fin du mois de juin, lorsque le temps de lumière par jour commence à diminuer. La plante entame donc sa floraison, période à laquelle elles vont s'étoffer et se concentrer en cannabinoïdes. Par ailleurs, si des mâles et des femelles se côtoient, il y a de grandes chances pour que la fécondation se produise à cette époque. Enfin, les graines des plantes tombent, se fraient un chemin dans le sol et hibernent jusqu'à l'an prochain. Celles qui en auront la force pourront entamer un nouveau cycle.

Relation entre les cannabinoïdes végétaux et endogènes

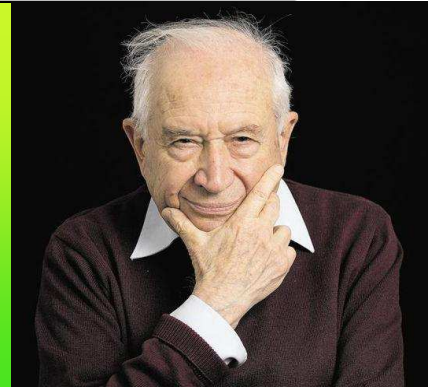
Si le cannabis peut être considéré comme une des plantes les plus vertueuses pour l'homme c'est probablement parce que les 7 milliards d'êtres humains que nous sommes possédons plus ou moins du cannabis dans notre organisme (sans en consommer).

C'est pour cela qu'il est préférable de distinguer les cannabinoïdes végétaux (phythocannabinoïdes) qui sont produits par la plante à la différence des cannabinoïdes endogènes (endocannabinoïdes) qui sont produits par un organisme animal (humain inclus). Il existe aussi des cannabinoïdes synthétiques fabriqués en laboratoires.

En réalité, ce n'est pas du cannabis que nous possédons dans notre corps, mais un système endocannabinoïde composé des récepteurs CB1 qui se trouvent en majeure partie dans le système nerveux central et des récepteurs CB2 situés dans le système nerveux périphérique. Seulement, si ce système est en place dans notre corps, ce n'est pas pour être stimulé que par le cannabis (quoique ça soit très intéressant). C'est grâce à cette idée que le professeur Mechoulam réussira en 1992 à isoler le premier du genre. Il s'agit de l'« anandamide », qui vient du terme « ananda » signifiant la « joie suprême ». Cet endocannabinoïde est libéré lors d'un signal de douleur ou lors d'un exercice physique important.

Dans ce cas, les joggeurs parlent de « défonce du coureur » car des doses importantes d'anandamide sont produites. Récemment, un second endocannabinoïde a été isolé : le 2-arachidonylglycérol (2-AG). Les chercheurs supposent que le système endocannabinoïde est plus vaste que ce qui a été découvert pour l'instant et qu'il reste encore un travail conséquent à faire dans cette direction.

Raphael Mechoulam est un chimiste passionné de substances naturelles. Il est l'auteur de presque 300 articles scientifiques ainsi qu'un acteur majeur sur la scène de la lutte pour l'utilisation du cannabis médical en Israël. Le monde entier s'accorde pour le reconnaître en tant que père et surtout expert en matière de cannabinoïdes (terme issue de son invention).



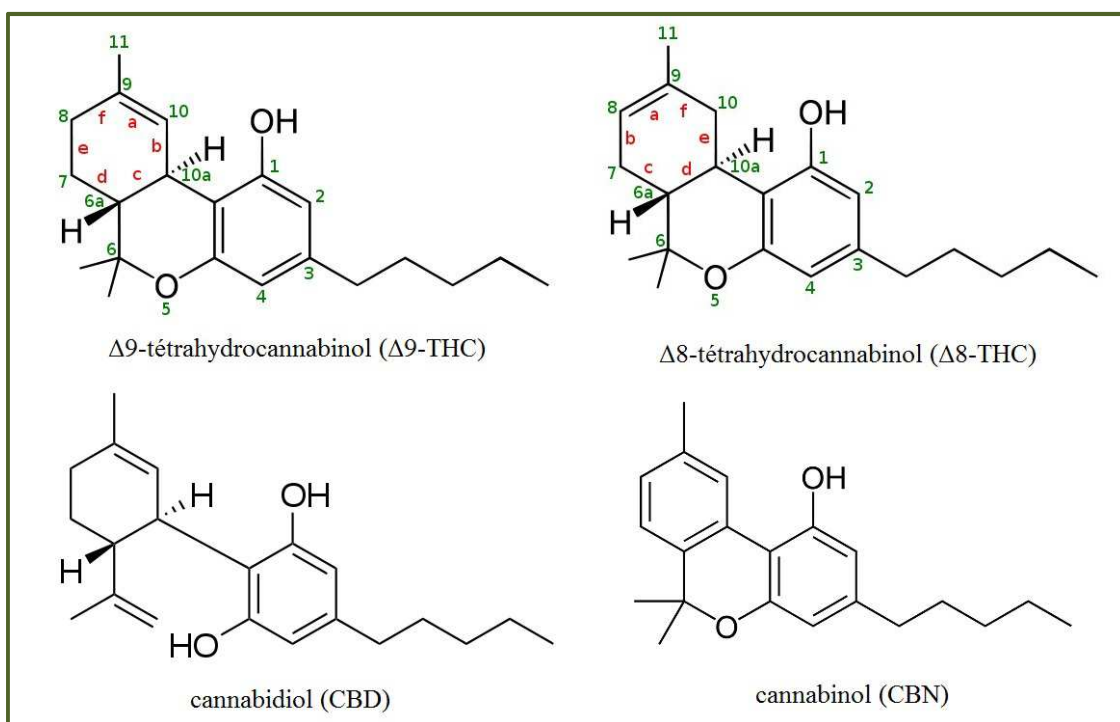
Le système endocannabinoïde est une forme de système de protection (semblable au système immunitaire) qui « s'éveille » lorsqu'il y a une douleur ou une blessure. En outre, il est également supposé aider à influencer sur les émotions, la coordination des mouvements ainsi que la consolidation de la mémoire. Il a même été découvert que les récepteurs CB1 et CB2 sont les récepteurs les plus présents dans notre cerveau et que ce système agit dans tous les systèmes physiologiques étudiés par les chercheurs. Le chanvre possède son propre système endocannabinoïde (composé des cannabinoïdes tel que le THC, CBD et tous les autres) qui fonctionne et se régule de la même manière que le nôtre, c'est probablement pour cela qu'il est apte à être une source de remède gigantesque pour nos maladies.

Finalement, ce système est encore peu connu de la médecine. Il reste beaucoup à découvrir, mais tout ceci est prometteur, car il pourrait apporter de nombreuses solutions thérapeutiques pour des maladies qui sont actuellement difficiles à soigner voir presque incurable et dont les traitements et effets secondaires sont lourds à subir au quotidien. On peut citer des maladies telles que la sclérose en plaques, le glaucome, les cancers, les troubles de Parkinson et beaucoup d'autres.

Afin que vous puissiez mieux comprendre ce que sont que les cannabinoïdes ainsi que leur rôle, je vous partage quelques points des travaux réalisés par professeur Robert Melamede et traduits par l'équipe de Chanvre-Info :

- *Le système des cannabinoïdes est présent chez tous les animaux vivants au-dessus du seuil d'organisation des polypes et des mollusques, à l'exception des insectes. Il maintient l'homéostasie du corps.*
- *Le nouveau-né reçoit sa première dose de cannabinoïdes avec le lait maternel, ce qui sert à stimuler la faim et à apprendre à manger. Durant la phase utérine, le bébé n'a pas de prise alimentaire autonome, étant donné qu'il est nourri à travers le cordon ombilical.*
- *Des souris sans récepteurs aux cannabinoïdes CB1 détestent toute forme de changement. Tout déplacement dans leur cage les rend agressives. Elles se calment quand elles retrouvent leur ancienne place - et s'énervent à chaque nouveau déplacement.*
- *Du fait d'être vivant, notre organisme produit des "radicaux libres". Les cannabinoïdes ont la capacité de neutraliser ces substances nocives.*
- *Les cannabinoïdes protègent notre peau contre les coups de soleil et le cancer, du fait de la présence de récepteurs CB1 dans notre épiderme.*
- *Les cannabinoïdes ralentissent le processus de vieillissement. En effet, des souris dont le cerveau réagit aux cannabinoïdes vivent plus longtemps que celles ayant un récepteur CB1 bloqué.*
- *Les activités dans les parties les plus évoluées du cerveau se basent sur les récepteurs aux cannabinoïdes et favorisent des états de conscience supérieure.*
- *Les cannabinoïdes protègent le cœur contre les arythmies.*
- *Dans la majorité des maladies auto-immunes, les cellules immunitaires produisent des « radicaux libres » qui attaquent le corps comme un objet étranger. Le cannabis met le système immunitaire dans un état anti-inflammatoire et contribue au ralentissement de la maladie et au prolongement du temps de survie. Les consommateurs de cannabis ont non seulement une durée de vie plus longue, mais aussi un aspect plus juvénile. Le cannabis est donc bénéfique pour la santé par son effet protecteur des cellules nerveuses, l'équilibre sur le système immunitaire et la réduction des dépôts de graisse dans le système cardiovasculaire.*
- *La position et l'importance des récepteurs CB1/CB2 dans le cerveau permettent de conclure que la voie naturelle de l'évolution humaine va vers un état de conscience supérieure.*
- *Selon une étude réalisée sur 150 personnes dépressives, le cannabis empêche la mort des cellules saines et protège les nerfs.*

- Les cannabinoïdes ont un rôle primordial dans l'homéostasie de chaque système biochimique de notre corps - que ce soit le système nerveux, le système digestif, le système immunitaire, les organes reproductifs ou autres. Il s'agit là d'un réseau biochimique qui influence chaque processus dans notre corps et notre esprit. Mais, si le tout est toujours plus que la somme de ses parties - quel serait donc le dénominateur commun du système des cannabinoïdes ? Nous étudions l'action du système des cannabinoïdes sur la régulation de l'alimentation, de la digestion et de l'immunité - mais quel effet a-t-il sur l'esprit ? Personnellement, je pense que les cannabinoïdes élargissent notre esprit, ils nous libèrent de nos paradigmes unidimensionnels et c'est précisément ce qui est nécessaire pour avancer vers un futur par ailleurs toujours inconnu. Le système des cannabinoïdes nous permet d'accepter les changements de manière décontractée et paisible. Le système des cannabinoïdes est en fait un système de santé holistique. L'équilibre nécessaire à notre santé est intimement lié à ce système. C'est la raison pour laquelle le cannabis doit être à la portée de tous et utilisé de façon appropriée.



Structures moléculaires des principaux cannabinoïdes

En espérant de tout cœur que la nécessité ne remplacera jamais le plaisir

Dans ce cas-là, si vous êtes une personne adulte, le cannabis vous procurera sûrement plus de bien que de mal. Ces quelques pages chercheront à vous expliquer ce qu'est le cannabis récréatif, et quel est cet univers de « drogué »...

La drogue c'est mal m'voyez

Qu'est-ce qu'il est répugnant ce mot : « drogue ». Avant de m'avancer sur ce chapitre, j'aimerais qu'on s'explique un peu à ce sujet.

Voici ce que dit le dictionnaire Larousse : « Substance dont l'usage excessif est toxique en raison aussi de la dépendance qu'il crée chez l'utilisateur ». Il s'agit de la définition la plus large.

A partir de cette information, il est facile de comprendre que tout ce qui nous entoure est potentiellement une drogue et que ce n'est que l'usage excessif et répété qui est nocif. Nous pouvons donc conclure qu'une personne qui boit deux-trois cafés par jour est une personne qui consomme sa drogue qui lui est propre. Par conséquent, cette personne est une « droguée ». Ca vous paraît un peu démesuré de dire ça, n'est-ce pas ? Mais c'est pourtant la vérité. Cependant, on ne la qualifiera jamais de cette façon, car le café ne possède pas d'effet psychotrope (qui agit sur le psychisme, le système nerveux). On dira juste qu'elle boit beaucoup de café.

Par contre, on nommera de droguée une personne qui consomme du cannabis, des opiacés, des amphétamines, etc. Et pour l'alcool, on dira un alcoolique, qui est socialement plus acceptable qu'un héroïnomane, mais tout aussi grave. La jeunesse rigole même de l'alcoolisme, c'est un jeu, mais ça ne choque que peu de monde (je vous dis ça pour l'avoir vécue dans mon adolescence candide de bon Français qui croyait que l'alcool n'était pas dangereux). Petite précision pour ceux qui ne s'en sont pas rendu compte, un coma éthylique est une overdose (OD) qui est loin d'être anodine. Les consommateurs de crack s'amuse-t-ils de leurs overdoses passées comme le font une bonne partie des Français ? Je ne crois pas...

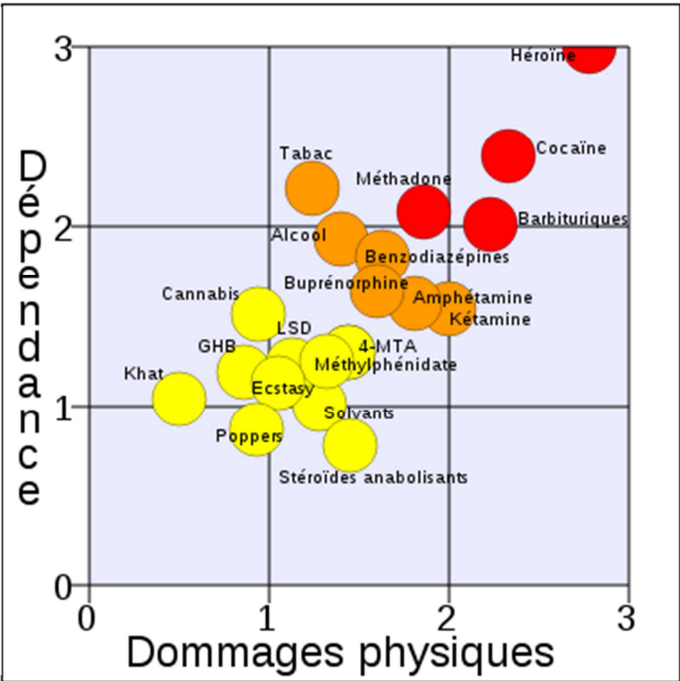
Bref, tout ça pour dire que ce n'est pas un thé, un hamburger, un verre de vin ou un joint qui fera de vous un drogué, c'est la fréquence à laquelle vous les consommez.

Les adjectifs « dures » et « douces » sont eux aussi dénués de sens, car la quasi-totalité des drogues font parties de deux camps, et encore une fois, ce n'est que la fréquence qui détermine à ce moment précis si la drogue est douce ou dure (une cigarette par semaine : drogue douce ; une cigarette par heure : drogue dure)

Donc, s'il vous plaît, avant d'insulter des personnes de drogués, méditer quelques secondes, car tous les êtres humains sont des drogués, et chacun possède sa ou ses drogues propres, certes parfois très différentes de celles des autres.

Substance	Dépendance psychique	Dépendance physique	Tolérance
Opiacés			
Opium	4	4	4
Morphine	4	4	4
Héroïne	4	4	4
Morphino-mimétiques			
Péthidine	4	4	4
Dextromoramide	4	4	4
Dextrométorphan	4	4	4
Stimulants			
Coca	3	0	2
Cocaïne	4	0	4
Hallucinogènes			
LSD	1	0	0
Mescaline	1	0	0
Psilocybine	1	0	0
Hachisch	2	0	0
Cannabis	1	0	0
Médicaments détournés			
Stimulants			
Amphétamines	4	1	4
Méthamphétamines	4	1	4
STP	4	1	4
Hypnotiques et tranquillisants			
Barbituriques	3	4	3
Non barbituriques	2	2	3
Tranquillisants	4	1	3
Analgésiques non opiacés			
Péthacétine	4	0	2
Amidopyrine	4	0	2
Autres substances			
Alcool	3	3	3
Tabac	2	0	2
Solvants volatils	3	1	4

0 = nulle ; 1 = faible ; 2 = moyenne ; 3 = forte ; 4 = très forte



Extrait de la classification des psychotropes

Je ne vous incite pas à tous vous drogués de manière excessive, non, pas du tout, je vous demande seulement de tolérer votre prochain et d'accepter sa différence tout comme il le fait avec la votre. Il s'agit simplement d'une forme basique de respect.

Je vous laisse maintenant examiner les classements des psychotropes établis par des professionnels puis je vous invite à réfléchir quelques instants sur la législation française.

Ça se fume, ça se vapote, ça se boit, ça se mange...

Le joint. Je pense que tout le monde aura entendu parler de ce mot. C'est bien évidemment la forme la plus classique pour consommer du cannabis. En France, le cannabis est généralement mélangé avec du tabac, avant tout car le cannabis est une denrée chère (surtout pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'être des cultivateurs), mais aussi parce qu'un pur, ça fait mal, dans le sens où c'est quelque chose de puissant. Il existe d'autres substituts au tabac, mais ils sont peu répandus par chez nous. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'ils sont illégaux, bien évidemment. Quel est le pilier fondateur de notre nation ? Liberté vous dites ?



Un nécessaire de survie pour fumeur

Il existe tout de même d'autres façons de le fumer, comme la pipe ou le bang (pipe à eau) par exemple. Ces deux méthodes ne sont pas conseillées aux novices, car tout comme un pur de cannabis, l'effet est fort. Il existe un moyen de réaliser un bang maison, que je déconseille aussi car ce petit bricolage engendre des risques sanitaires personnels supplémentaire alors que pour seulement une vingtaine d'euros vous pouvez vous procurer un bang un verre très joli et parfois même artisanal !

Grâce à la montée en puissance du cannabis thérapeutique, surtout aux USA, une nouvelle méthode est apparue : la vaporisation. Je vous laisse patienter jusqu'au chapitre suivant pour découvrir de quoi il s'agit.

En outre, il existe aussi de l'huile de cannabis, généralement très concentré en cannabinoïdes, mais très peu répandu en France car elle nécessite un savoir-faire qui ne se transmet que très peu à cause de la répression. Cette huile peut être rajoutée à un pétard pour amplifier ses effets ou alors être directement ingérée.

Pour ceux qui n'aiment vraiment pas fumé, vous pouvez le manger ou le boire. Le THC n'est pas très hydrosoluble, donc n'essayez pas de vous faire infuser un thé, vous ne ressentiriez presque aucun effet. Par contre, vous pouvez faire ce qu'on appelle un petit lait ! Et pour ceux qui n'ont pas le ventre plein, vous pouvez cuisiner un space cake. Il existe plusieurs façons de cuisiner avec la marijuana, la plus répandue étant en fabriquant du beurre de Marrakech (beurre mélangé à l'herbe, le tout étant chauffé pendant un certain temps) pour ensuite cuisiner toutes sortes de gâteaux. Ou alors vous pouvez tout simplement assaisonner vos plats avec du cannabis (n'oubliez pas que pour que ses effets soient actifs, il est nécessaire d'avoir atteint une température de 60°C). Cependant, ne déconnez pas avec les doses, quand le cannabis est ingéré, son effet peut être très puissant, commencer par sous-doser vos plats (quitte à être déçu) afin de connaître la dose qui vous convient le mieux pour ressentir l'effet recherché. Il me semble qu'il est aussi possible de faire de la farine de marijuana, cependant je n'en ai jamais vu et presque jamais entendu parlé.



1. Tailler soigneusement de petites têtes (0.2g)
2. Tremper les dans du beurre fondu (bain marie)
3. Laisser reposer quelques minutes
4. Tremper les dans du caramel liquide
5. Laisser durcir une vingtaine de minutes
6. Dégustez avec modération !

Petit rappel, la première forme de consommation sous forme fumée était la fumigation. Ce qui consiste à faire brûler du cannabis dans un endroit clos, au final c'est le même principe qu'un aqua sauf que pour celui-ci ce sont les personnes qui fument leur pétard. Et dans ce cas-là, il a de fortes chances pour qu'il y ait de la fumette passive pour ceux qui n'en consomment pas.

Qu'est ce qu'on ressent quand on en consomme ?

A vrai dire, la palette d'effet est très large et la meilleure façon de s'en rendre compte reste l'auto-expérimentation. Si vous n'avez pas envie d'être considéré comme un hors-la-loi, sachez qu'Amsterdam est située seulement à quelques heures de nos frontières.

Dans un premier temps, il faut distinguer une variété Indica et une variété Sativa. La première engendrera un effet « stoned », qui est apaisant voir assommant. Il est donc judicieux de choisir des activités qui ne demande pas énormément d'effort et qui sont orienté dans un but de relaxation. Ceci dit, rien n'empêche d'aller courir un footing, mais dans ce cas-là une Sativa sera plus appropriée, l'effet sera donc « high ». On se sentira moins assommé. Une Indica est plus appréciée lorsqu'il est l'heure de se prélasser, tandis qu'une Sativa vous gardera actif toute la journée.

L'effet principal du cannabis est la relaxation. Cette sensation de bien-être intérieur, d'harmonie avec son corps que certain appel une ivresse cannabique, cependant ça n'est pas automatique, pour arriver à cette sensation, il faut travailler sur soi-même, un travail spirituel je pense, tout comme la méditation. Même si en général, sans effort particulier on ressent les effets et comme on dit par chez nous : « ça fait du bien par là où ça passe ».

Avec ceci s'accompagne presque automatiquement, l'altération des sens (les cinq) et parfois même l'évolution. Beaucoup d'entre nous décriront une augmentation de la perception. La musique, la nourriture, une odeur, un paysage, un contact, tout est ressenti différemment. Ce qui amène à une ouverture d'esprit momentanée, mais pas que. Viens ensuite l'euphorie, tout dépend du type de cannabis que vous consommé, certains sont très accentué sur ce point ce qui permet de passer des soirées rigolotes tandis que d'autres seront plus psychiques et vous permettrons d'avoir une pensé différente sur de nombreux sujets.



Différents types de consommateurs selon Jack Herer et Al Emmanuel, G.R.A.S.S., 1973

J'ai volontairement écarté les effets néfastes à court terme parfois ressentis, car ce ne sont pas ceux qui sont recherchés, ils seront expliqués plus loin dans le chapitre de la prévention.

Durée des effets

Les effets dépendent du mode de consommation de la quantité ainsi que de la puissance de votre cannabis. Pour ce qui est du joint, on va dire qu'il fait effet presque instantanément et que ça dure environ 2 ou 3 heures voire plus si d'autres joints viennent derrière. Lorsqu'il est ingérer par voie orale, les effets se ressentent au bout de 15 minutes à 1 heure, et peuvent durer jusqu'à 8 heures. Il est donc préférable de ne rien prévoir d'important suite à une consommation.

Mon rapport personnel avec la plante

Certes, on pourrait me considérer comme dépendant à cette plante car j'en consomme régulièrement, et que si je m'en détache un certain temps, je ressentirais probablement un léger manque. Mais tout ceci n'a rien d'insurmontable et peut-être fait à tout moment, il arrive d'ailleurs régulièrement que ce soit le cas puisque je ne dispose d'aucune source continue de chanvre. Cependant, avant de me réprimander sur ce point, n'oubliez pas que je suis un amoureux du chanvre et que je souhaite seulement vivre ma passion paisiblement car après tout je n'emmerde personne.

A toutes les personnes qui aiment l'alcool au même titre que j'aime le cannabis : si vous auriez vécu sous la prohibition de l'alcool américaine (1920-1933), vous mènerez le même combat que moi et sachez que j'aurais été à vos côtés pour me battre en faveur des libertés humaines ainsi que du droit à la disposition de son corps et de son esprit.

Keep on fighting !

Vous vous souciez de votre santé ? Ça tombe bien, nous aussi !

Il est vrai que le cannabis thérapeutique est de plus en plus d'actualité, mais il n'est toujours pas « reconnu en tant que tel ». Au moment où j'écris ces lignes, je vous assure que des malades sont privés de leur médicament, tout ça à cause de lois aberrantes qui les considèrent comme des criminels. C'est très paradoxal, mais tout à fait réel. Comprenez bien que si vous vous souciez de votre santé, vous ne devriez pas consommer des pilules à tort et à travers. Orientez-vous vers des méthodes naturelles et concrètes, qui pour la plupart ont prouvé leur efficacité durant des millénaires.

Dans quel cas l'utiliser ?

Pour tout vous dire, vous pouvez l'utiliser dans de nombreux cas. Mais ce qui est intéressant c'est qu'il soigne ou apaise de nombreuses pathologies lourdes.

Si vous souffrez :



Du VIH, il soulagera vos douleurs, stimulera votre appétit, atténuera vos nausées et vomissements, vous aidera à dormir, ne vous fera pas déprimer, vous redonnera goût à la vie et qui plus est, il ralentira la croissance des cellules infectées. Des études le prouvent. Le Marinol est un médicament parfois autorisé.



D'un cancer, qu'importe lequel, le cannabis aura les mêmes effets bénéfiques que pour les patients atteints du sida. De plus, vous pourrez atténuer nombre d'effets secondaires dus à la chimiothérapie. Vous pouvez même vous en débarrasser sans chimio, seulement avec de l'huile, regardez plus loin dans le paragraphe dédié à Rick Simpson. Plus de 40 études médicales prouvent que les cannabinoïdes soignent le cancer.



De la sclérose en plaques, vous devriez bientôt avoir droit au Sativex (spray buccal non psychoactif), ce qui aura pour effet de réduire les spasmes et raideurs que vous vivez au quotidien.



De la maladie de Parkinson, une étude montre une amélioration des scores moteurs suite à une consommation. Ceci reste à approfondir mais peut être prometteur.



De la maladie d'Alzheimer, le THC et ses potes cannabinoïdes traiteraient simultanément les symptômes et la progression de la maladie.



D'arthrite, d'un glaucome, d'asthme, d'eczéma, d'anorexie, d'épilepsie, de dépression, d'une maladie psychiatrique, de lésions de la moelle épinière, de migraines, du syndrome Gilles de la Tourette, de spasmes, de cachexie, de vomissements, de nausées, d'inflammations, d'hernies discales, de troubles du comportement, de myopathie, de douleurs chroniques, de troubles digestifs, de rhumatisme, et de tant d'autres maladies que je n'aurais su répertorier, je vous invite à vous renseigner de quelle façon il pourrait vous aider, et je vous encourage à contacter des associations spécialisées ainsi que d'en parler à votre médecin (en espérant que celui-ci est ouvert sur la question et qu'il s'est documenté).

La vaporisation

Voici venu le moment de partager mes connaissances sur ce nouveau phénomène. Cette sous-partie aurait pu être rangée dans la catégorie du chanvre récréatif, mais elle est née sous le nom du cannabis médicinal donc voilà pourquoi je ne l'explique que maintenant. C'est en général de cette façon que le cannabis thérapeutique est consommé, aux Etats-Unis par exemple.

La vaporisation est une alternative beaucoup plus saine que le joint (je préfère ne pas trop me mouiller là-dessus, car il n'y a pas encore d'études concrètes sur les effets à long terme de ce mode de consommation, même si à priori ils sont moindres, à vérifier plus tard). Mais pourquoi ? Comment ceci est-il possible ? Quel est donc ce progrès génial ?

En réalité, tout ceci est un procédé très simple, plutôt similaire aux cigarettes électroniques. Il suffit de mettre les fleurs de chanvre séchées dans un vaporisateur, celui-ci va les chauffer (et non pas les brûler) ce qui va libérer les agents actifs tout en diminuant grandement le taux de goudron ou de monoxyde de carbone relâché. Personnellement, j'utilise la Magic Flight Launch Box dans un élan plus récréatif que médical, je ne le cache pas. Il s'agit d'un vaporisateur portable que j'ai choisi pour des raisons éthiques, de fiabilité, d'artisanat, de portabilité, de qualité et au final j'en suis très satisfait. Cependant, je n'ai pas

encore eu l'occasion de tester d'autres modèles donc mon expérience s'appuie essentiellement sur cette petite boîte :



Ma Magic Flight Launch Box (MFLB), un vaporisateur portable

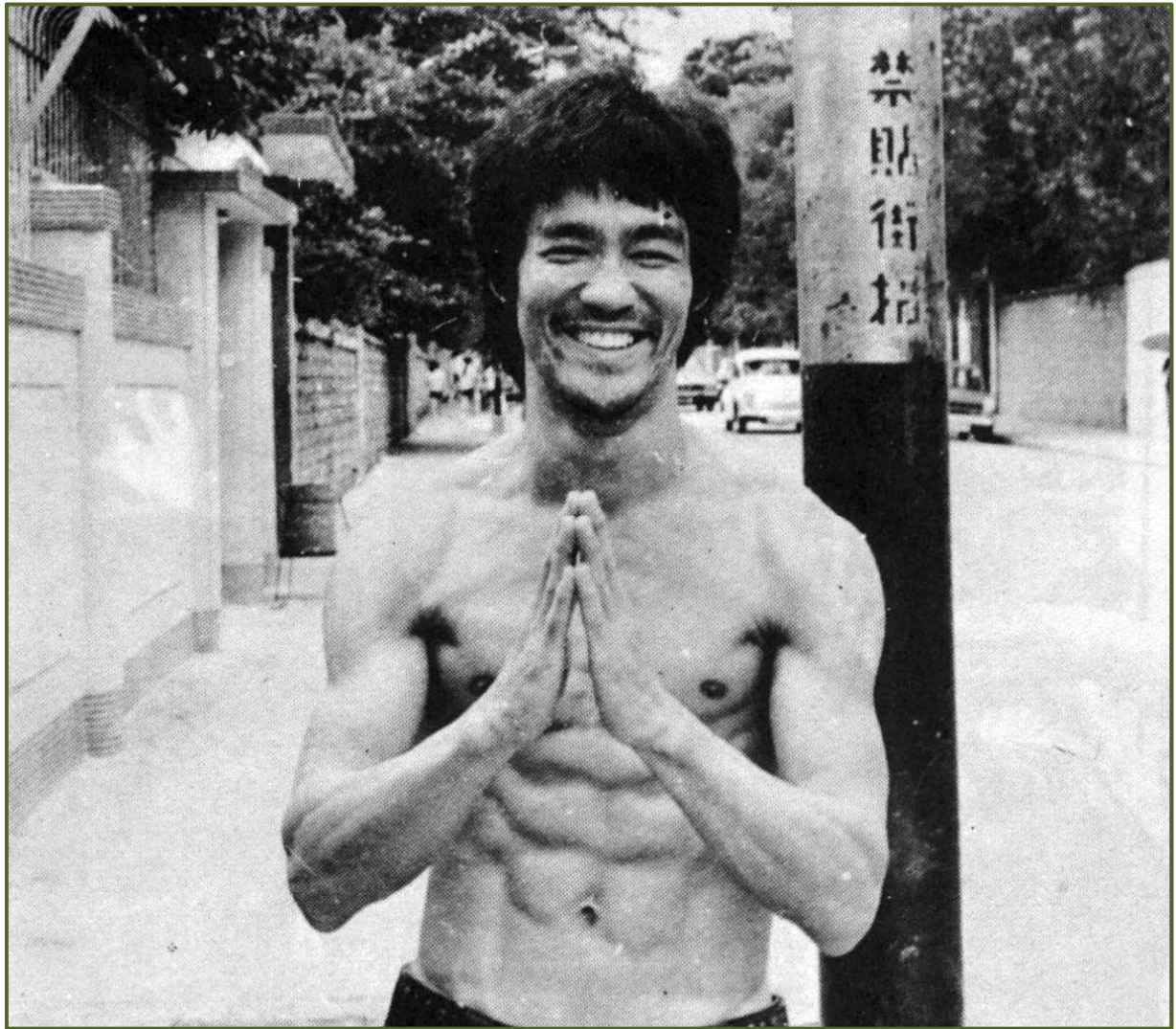
Voici une liste des avantages et des inconvénients afin que vous compreniez les différences qu'apporte ce mode de consommation.

- ⊕ Vous pouvez profiter concrètement du panel d'effets thérapeutiques du cannabis.
- ⊕ Le tabac n'a pas sa place dans cette consommation, a fortiori la nicotine ainsi que tous les poisons présents dans le tabac industriel non plus.
- ⊕ Gestion de la consommation plus simple, généralement accompagnée d'une diminution de celle-ci ainsi que d'une dépendance moins accrue.
- ⊕ La combustion (environ 500°C) est remplacée par une chauffe du produit située aux alentours de 200°C, ce qui permet de n'avoir qu'un taux infime voire nul de goudrons, gaz toxiques, particules radioactives, etc.
- ⊕ Sous forme de joint, seuls 12% de la fumée inhalée représente des cannabinoïdes contre 95% pour un vaporisateur type Volcano (reconnu comme le must des vaporisateurs de salon).

- ⊕ Certains vaporisateurs haut de gamme permettent de régler la température afin de choisir de libérer tel ou tel cannabinoïde.
- ⊕ A quantité égal, les effets seront plus puissants à hauteur de 30% à 40% avec le vaporisateur ce qui induit des économies pécuniaires intéressantes.
- ⊕ Vous aurez en bouche le délicat goût du cannabis, non mélangé avec du tabac, parfois même meilleur qu'un pur.
- ⊕ Après consommation, les odeurs ne restent ni sur vos vêtements, ni sur vos tapisseries et les cendriers malodorants n'existent plus.
- ⊕ Vous n'avez pas à acheter de feuilles, de filtres, ni de tabac.
- ⊕ Le dosage est aisé et la discrétion est plus grande.
- ⊕ Vos dents ne seront pas jaunies et vous n'aurez pas une haleine de cendrier
- ⊕ Risque d'incendie grandement inférieur
- ⊕ La vapeur est beaucoup moins agressive et chaude que la fumée, ce qui est bénéfique pour vos poumons.
- ⊕ Possibilité de vaporiser d'autres plantes, et selon le vaporisateur selon d'autres formes telles que les huiles ou les résines.
- ⊖ Il n'est pas possible de jouer avec un vaporisateur comme l'on joue avec un pétard
- ⊖ Il en est de même pour la fumée, car celle-ci est remplacée par de la vapeur, ce qui peut paraître frustrant puisqu'elle est beaucoup moins dense. On a donc l'impression que rien ne se passe les premiers instants.
- ⊖ L'aspect convivial du joint n'est pas présent, c'est pour cette raison que cette méthode a du mal à faire sa place en soirée.

Toujours en comparant avec le bédou, l'effet psychotrope de ce mode de consommation est légèrement différent mais meilleur selon moi. La montée est plus légère et un peu plus longue, il y a moins de haut et de bas, et la durée est sensiblement la même voire un peu plus longue. Cette sensation de bien-être est pour ma part accentuée.

Depuis que je l'utilise, je ressens les effets bronchodilatateurs du cannabis ainsi que son effet positif sur mon asthme, ce qui n'était pas le cas avec des joints. Les efforts physiques et sportifs deviennent plus accessibles.



Après sa mort, les médecins légistes qui ont autopsié le corps de Bruce Lee se sont rendu compte que du cannabis y était présent. Bien sûr, ils ont cru que cela était la cause de son œdème cérébral ce qui a renforcé la désinformation. De nos jours, la science a prouvé que cette théorie était impossible. Par contre, le cannabis n'était pas là par hasard, Bruce Lee avait l'habitude de le manger (mais jamais de le fumé) peut-être pour son plaisir où pour sa spiritualité, mais aussi pour soulager certaines douleurs selon sa femme Linda.

L'huile magique de Rick Simpson

Rick Simpson est un Canadien ordinaire (et extraordinaire !) âgé d'une bonne soixante d'années qui menait une vie banale jusqu'en 1997. Date à laquelle il subit une lésion du crâne ainsi qu'une commotion cérébrale qui lui rendent sa vie douloureuse, voire insupportable. Pendant deux ans la médecine lui prescrira un nombre aberrant de médicaments qui ne lui apportent aucun soulagement ou alors qui empirent les choses. Après avoir vu un reportage sur le cannabis thérapeutique, Rick rejoint un ami pour qu'il lui fasse fumer un joint.



Rick Simpson présentant son huile

Conquis par le soulagement que cela lui procure, il demandera plus tard à son médecin de lui en prescrire, cependant celui-ci n'acceptera pas. Rick Simpson ne se laissera pas faire, il décide alors par lui-même de s'auto-soigner, et que si fumer du cannabis pouvait le soulager alors un concentré pourrait avoir des effets bénéfiques plus puissants. C'est suite à cela qu'il décide de cultiver et créer sa propre huile. Résultats ? Rick pouvait vivre normalement car ses lésions ont été soulagées.

Que du bonheur me direz-vous, mais ce cher monsieur est atteint d'un cancer de la peau et en 2003 suite à des interventions chirurgicales sans succès il décide d'appliquer son huile directement sur sa peau. Et ce n'est qu'en quelques jours d'utilisation que son cancer apparaissait comme guéri. Vous êtes sceptiques, n'est-ce pas ? Peu après, il soignera sa mère d'un psoriasis de la même façon et durant l'année suivante il traitera plus de 50 personnes possédant divers problèmes de peau. N'étant pas un personnage intéressé, Rick Simpson a décidé de faire ceci gratuitement, car il estime que c'est un droit de pouvoir se soigner avec un remède naturel à base de plantes.

Depuis 2004, c'est plus de 5000 personnes souffrant de pathologies diverses et parfois incurables qu'il a accompagnées et même soignées avec cette huile. 70% des patients atteints de cancer ayant suivi ses indications se sont libérées de leur malheur. Et pour ceux qu'il n'a pu sauver, car la progression du cancer était trop importante, ceci leur a rendu une fin de vie convenable et une mort digne.

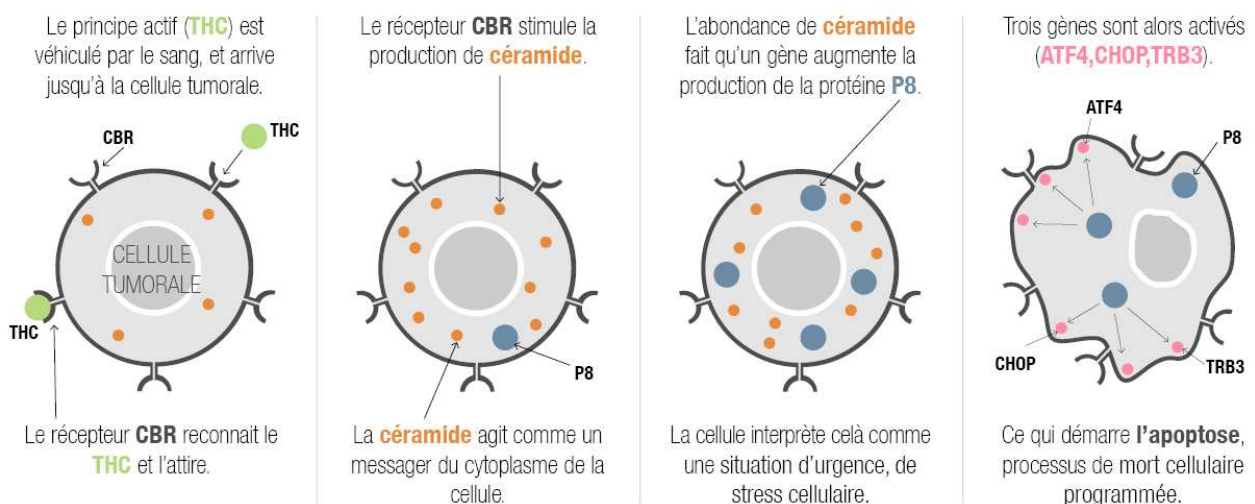
Selon lui, il faudrait 60 grammes d'huile (obtenu avec 500 grammes de fleurs parfaitement séchées à haute teneur en THC) pour soigner une maladie grave, ceci pouvant monter jusqu'à 180 grammes. Il suffit d'avaler quelques gouttes par jour et de se reposer (l'huile étant un puissant analgésique, il est normal que le patient se sente apaisé, relaxé et qu'il ait envie de dormir).

Malheureusement, Rick Simpson est considéré comme un hors-la-loi. En 2009, il fut traité comme un dealer ce qui le contraint à quitter le Canada pour demander l'asile politique en Europe. Ceci lui permet de peaufiner son huile et d'étudier plus concrètement ses effets ainsi que de continuer à répandre son message.

Si vous êtes toujours sceptique (ou pas), je vous invite à regarder le film « Run from the cure » de Rick Simpson qui vous aidera à comprendre et vous sensibilisera sur le sujet. Il y a aussi le reportage de Vice, sur Mykayla Comstock, une enfant de 7 ans qui soigne sa leucémie grâce à cette huile, qui m'a beaucoup touché.

THC et cancer

Le THC est la principale molécule agissant sur les cellules cancéreuses et malgré son aspect psychotrope qui dérange quelque peu la médecine, il reste indispensable.



Source : DR. JUAN IOVANNIA | Revista CANCER CELL

D'après l'étude, les tumeurs traitées avec le **THC** ont arrêté de croître et 50% d'entre elles ont disparu.

NORMIL |

Plutôt que d'écrire de nombreuses lignes incompréhensibles, je vous transcris ce document clair édité par NORML suite aux travaux du docteur Juan Iovanna sur les cellules cancéreuses et l'action anti-cancer du THC.

En résumé, on peut donc dire que le THC cible les cellules cancéreuses, les pièges et il leur fait comprendre qu'elles doivent s'autodétruire, ce qu'on appelle l'apoptose. A côté de cela, les cellules saines ne sont pas endommagées, au contraire elles sont protégées, voire renforcées grâce à tous les cannabinoïdes.

Usage vétérinaire

Oui oui oui, si le cannabis soigne, il doit pouvoir être bénéfique aux animaux, mais attention, faire volontairement fumer son chien, ou donner de l'alcool à un animal est une grosse connerie, car ils ne sont pas conscients de ce que vous leur donnez et ceci entraîne des troubles du comportement, des vomissements, de la salivation, des intoxications, voir des overdoses et donc des décès. Donc si vous les aimez, ne soyez pas idiot ! Et même si vous ne les aimez pas d'ailleurs.

« VetGuru », c'est le surnom du vétérinaire Doug Kramer qui se bat pour des solutions alternatives de soins pour animaux, notamment à base de plantes, et entre autres avec du cannabis. Il explique que les animaux tels que chien, chats, poules, rats, singes, porcs et d'autres possèdent les mêmes récepteurs cannabinoïdes que nous, ils sont donc réceptif au chanvre et à ses effets. Cependant, il faut être très prudent car une dose létale existe pour la plupart d'entre eux. Récemment, il a perdu sa chienne qui était atteinte d'un cancer, en tant que bon vétérinaire il a tout essayé pour la sauver, cependant les traitements n'ont pas été suffisants. En tant que dernier recours, il a donné du cannabis à sa chienne durant ses derniers moments, et celle-ci s'est trouvée dans un meilleur état pour profiter de ses derniers mois de vie. A l'identique de l'être humain à qui nous donnons du cannabis pour pouvoir partir dignement.

Les études médicales concernant THC et animaux sont encore très primaires, c'est pour encourager celles-ci que le docteur Kramer se bat continuellement pour permettre, pourquoi pas, un jour de soigner nos compagnons avec du chanvre.

En Asie, la nourriture de chanvre (taux infime de THC) est utilisée depuis de nombreuses années pour soigner les animaux. Les éléphants et les bœufs en consomment pour être moins fatigués, plus endurants et plus forts. Les coliques, diarrhées, ou parasites du bétail sont traités avec un mélange de fleurs de chanvre, de sucre et de grains.

Où pouvons-nous trouver du cannabis thérapeutique ?

En France ? C'est très simple, vous ne pouvez pas (ou presque). Seule une centaine de personnes ont eu droit au Marinol, pour ce qui est du Sativex, il faudra encore attendre l'année 2015 et il ne sera réservé qu'au patient atteint de sclérose en plaques résistante aux traitements classiques.

Si vous avez une maladie grave, le mieux est de contacter des associations spécialisées dans le domaine telles que Principes Actifs ou UFCM-iCare qui pourront vous conseiller et vous aider. Personnellement, je vous conseillerais sérieusement de songer à l'autoproduction de vos soins. Sinon vous pouvez vous exiler en Espagne, en Suisse, en Italie, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Allemagne ou encore aux Pays-Bas où le cannabis thérapeutique est légalisé ou toléré et où il est possible de le trouver sous forme synthétique et/ou parfois sous forme brute.

En dehors de notre continent, les Etats-Unis comptent une vingtaine d'états où celui-ci est autorisé, généralement sous forme brute et synthétique. Cependant, le pays où s'est le plus développé le cannabis thérapeutique est l'Israël. Ceci est notamment dû aux travaux et à l'activisme du docteur Mechoulam et c'est en 1994 que le programme commença de manière tout à fait discrète. Aujourd'hui, près de 10 000 patients israéliens consomment du chanvre à des fins médicales, il faut simplement pour eux demander l'approbation de leur médecin et passer des tests de sélection rigoureux. Le cannabis est produit par 8 sociétés qui ont reçu une licence de l'état et qui travaillent avec la police.

Pour clore ce chapitre, je voudrais vous parler de la valeur des études françaises sur le cannabis. Elles n'en ont aucune, elles ne sont pas valables. Je suis catégorique et le resterais tant que la législation ne changera pas.

Pourquoi ? Parce que ces études sont menées sur des consommateurs français, c'est-à-dire que les produits consommés ne sont ni suivis, ni contrôlés et donc tous les produits frelatés sont pris en compte. On retrouve par exemple de consommateur de haschich coupé, de consommateur d'herbe ET de tabac mélangé, et parfois d'herbe coupée elle aussi. Tout ceci fausse donc les études puisque des facteurs étrangers entrent dans une étude dite « sur le cannabis ».

En outre, toutes les études françaises sont soumises à une loi : l'interdiction de la présentation sous un jour favorable d'un produit stupéfiant. Donc, il serait mal avisé de sortir une étude du genre : « Finalement, c'est pas si nocif que ça ». Ce qui ferait passer notre gouvernement pour des idiots (une fois de plus). Pour finir, ces études sont généralement commandées par l'Etat en personne, dans le seul but d'alimenter la désinformation et la diabolisation qui sévissent depuis trop longtemps, ni plus, ni moins.



Hash Museum. Amsterdam

Valise du docteur Wilmar datée de 1880 et contenant des graines de cannabis

Chanvre industriel : un potentiel incommensurable

Bon, « incommensurable » c'est peut-être légèrement démesuré, mais le chanvre accompagne l'homme depuis très longtemps et il a grandement contribué à notre évolution jusqu'à l'Homme (et la Femme) moderne que nous sommes. On peut donc dire qu'il a participé à nous façonner et qu'il a le potentiel de continuer à le faire.

La culture du chanvre à proprement parlé

En 1850, plus de 100 000 hectares de terre étaient destinés à la culture du chanvre. Les utilisations étaient courantes et les méthodes acquises depuis de nombreuses années. Cette superficie chutera jusqu'en 1960 pour atteindre la surface (dérisoire) de 1000 hectares. Actuellement, il y a en France environ 10 000 hectares consacrés au chanvre pour environ 30 000 000 d'hectares cultivés, cette augmentation est due à une prise de conscience de certaines personnes qui espèrent que le chanvre récupéra sa place, mais ce combat est loin d'être gagné.



Exploitation agricole de chanvre

De plus, il possède de nombreux atouts. Il n'a besoin que de très peu d'eau car c'est une plante d'été. Les cultures n'ont besoin d'aucun traitement chimique, car il n'existe que très peu de maladie pouvant l'atteindre et porter préjudice à la culture, seule l'Orobanche reste problématique dont il n'existe pas de moyens de lutte concrets. Son système racinaire étant de bonne qualité, il apporte une amélioration de la structure du sol et en général après une culture différente derrière celle du chanvre, les agriculteurs notent des rendements et une qualité supérieure. Il est tout de même nécessaire d'apporter de l'azote au sol, mais la quantité reste raisonnable. Enfin, il nécessite peu de temps de travail (semis et récolte) et peu d'équipements, il suffit généralement d'aménager les équipements déjà présents dans les exploitations agricoles.

Il existe de nombreuses variétés agricoles, qui se caractérisent par le rendement des fibres, des graines, de la précocité générale, elle peut-être monoïque ou dioïque, avoir une teneur de THC nulle ou alors s'approchant du 0.2% maximum. Cependant avant d'en faire une culture agricole, il faut choisir une variété certifiée par le code de santé publique français. Une des plus connues est la Féline 32 (F32).

Le papier de chanvre

Tout petit rappel, un hectare de chanvre permet la réalisation de 4 fois plus de papier qu'un hectare de bois sur un cycle de 20 ans. Le cycle nécessite environ 4 mois, contre 20 à 80 années pour le bois. Le papier de chanvre se recycle deux fois plus que celui de bois.

Malgré cela, rien n'y fait, le chanvre n'a apparemment toujours pas sa place. Certes, pour l'instant le papier de chanvre est plus onéreux que le papier issu de la pâte à bois, mais ce n'est seulement le cas parce que nos industries ont privilégié la destruction massive des forêts plutôt que la plantation du chanvre. C'est à partir des fibres que la pâte à papier est réalisée. Couramment, on l'utilise pour réaliser du papier à cigarette, du papier bible, du papier d'art, du papier technique haut de gamme, léger et résistant. Cependant, tous types de papiers, cartons, emballages pourraient être réalisés à partir du chanvre, peu importe le grammage, la résistance, l'opacité et le poids. Le seul frein à cette économie reste le coût du papier de chanvre dans la conjoncture actuelle.



Feuille à rouler en chanvre de marque OCB

Le textile de chanvre

Encore une fois, un potentiel énorme. Tous vos habits peuvent être fabriqués à partir de fibres de chanvre. Chapeau, écharpes, chemises, t-shirts, jeans, robes, chaussettes et mêmes les chaussures (sans oublier tout le linge de maison) ! La composition peut être 100% chanvre, mais elle est généralement associée à du coton ou du bambou biologique. Mais ceci reste assez onéreux, il faut compter presque 100€ pour un jean, un pull ou une chemise. Cependant, si vous recherchez de la qualité, vous ne serez pas déçu. Quelques marques tentent d'introduire le chanvre telles que Armani ou Adidas, mais ces initiatives restent peu nombreuses et parfois destinées à une clientèle de luxe ou à certains pays uniquement. Ce domaine reste tout de même très prometteur.



Adidas Gazelle II HEMP, prix identique aux paires classiques

Construction en chanvre

L'utilisation la plus connue est sûrement l'isolation, qui commence à se répandre de plus en plus de part ses capacités thermiques (et acoustiques) intéressantes, son impact écologique faible (énergie grise 10 fois plus basse) ainsi que sa pose agréable (contrairement à la laine de verre qui induit des démangeaisons)

Mais il existe d'autres utilisations du chanvre dans le bâtiment, telles que toutes celles liées aux plastiques (voir la partie suivante), à savoir les huisseries plastiques, plancher ou parements en PVC, etc.

Cependant, l'avancé la plus importante reste le béton de chanvre (mélange homogène entre chaux et chènevotte, chanvre en vrac), qui fait donc office de structure porteuse (accompagné généralement d'une ossature bois) et d'isolation. Il n'y a donc plus de différences entre les deux, ce qui permet d'éviter les ruptures thermiques d'une paroi, un procédé identique au béton cellulaire. L'avantage étant encore l'aspect écologique puisque le chanvre est un matériau renouvelable, et que pour l'instant la chaux existe en quantité importante, contrairement au sable qui commence à se faire de plus en plus rare (il faut

environ 200 tonnes de sable pour une maison de taille moyenne). De plus, les matériaux végétaux stockent le CO₂, à l'inverse des matériaux minéraux qui sont dans l'ensemble des émetteurs importants. En outre, ce béton de chanvre répond parfaitement aux normes actuelles et futures puisqu'il apporte une hygrométrie de bonne qualité (respiration des parois, évitant la condensation à l'intérieur de celles-ci et donc les moisissures). Ce béton possède encore d'autres aspects, comme l'optimisation de la température face aux parois chaudes et froides, cependant ces informations sont plus réservées aux professionnels du bâtiment. Si cela vous intéresse, je vous invite à contacter l'association « Construire en Chanvre » par exemple ou des entreprises telles que Batiethic qui est une des premières entreprises françaises à avoir obtenu le label Grenelle de l'environnement grâce à ses constructions soucieuses de l'environnement. En termes de coûts, le béton de chanvre est entre 5% et 10% plus cher que la maçonnerie traditionnelle, cependant les fondations sont moins importantes, et les économies d'énergies permettent de rentabiliser l'investissement en quelques années.



Béton de chanvre projeté pour une isolation de toiture – Construction en Chanvre

Le plastique de chanvre

Ce type de plastique se nomme « bioplastique » car il est issu d'un matériau d'origine végétale. Ne croyez pas qu'il s'agisse d'un nouveau produit à la mode, au contraire, en 1869 fût réalisé un des premiers plastiques à partir de celluloïd lui-même à partir de la cellulose issue de chanvre (une fois les tiges débarrassées de leurs fibres, il persiste plus de trois quarts de cellulose). La première voiture expérimentale de Henry Ford était faite en partie de plastique végétale composé à 70% de chanvre, de paille et de sisal. Le liant utilisé était une résine, aujourd'hui nous avons découvert de nouveaux liants plus écologiques tels le sucre ou le papier recyclé. Nous sommes donc très loin de l'industrie pétrochimique actuelle. Et pourtant, la carrosserie de monsieur Ford était beaucoup plus résistante que celles fabriquées en acier.

Une fois de plus, le chanvre apparaît en tête de liste en tant que matériaux « eco-friendly ». Imaginez, tout ce qui vous entoure et contenant du plastique, peut être réalisé (presque entièrement) à partir de matériaux renouvelables, luttant contre le réchauffement climatique, durable, biodégradable et j'en passe.



Henry Ford à côté du prototype à base de chanvre, 1941

Le biocombustible de chanvre

Vous saviez avec quel carburant roulait la voiture de monsieur Ford ? A l'huile de chanvre ! Les premiers moteurs de Rudolph Diesel fonctionnaient grâce à cette même huile en 1912.

Le pétrole est loin d'être éternel, au contraire sa fin approche à grands pas, et vu ne nous ne voulons pas revenir à la calèche, il faut bien trouver des solutions. C'est à ce moment qu'intervient la biomasse : masse de matière d'origine végétale ou animale exprimée en tonnes métriques par année. Chaque végétal absorbant du CO₂ lors de sa croissance peut être brûlé afin de créer de l'énergie. Une matière organique peut donc aisément être convertie en combustible bio. Cependant, il existe d'autres moyens de transformation autre que la combustion comme la pyrolyse. Ces procédés seront probablement l'avenir des comburants.

Le chanvre permet d'obtenir du combustible de deux manières, avec les graines qui forment l'huile et avec les tiges contenant la cellulose. Il existe actuellement des biodiesels, identiques au diesel pétrolier avec pour différence une empreinte écologique plus propre.



La nourriture chanvresque

Hé non, il n'y a pas que les space cakes que vous pouvez vous fabriquer, vous pouvez aussi manger les graines de chanvre en n'ayant aucun effet psychotrope puisque les cannabinoïdes ne sont pas encore créés.

Vous pouvez trouver les graines sous forme de farine, de pâtes, dans des boissons, dans du chocolat, mais surtout, sous forme d'huile. Une huile que nous devrions tous consommer plus ou moins régulièrement, car elle convient parfaitement au métabolisme humain (apport de tous les acides aminés nécessaires, de nombreuses vitamines, de calcium, de potassium, de phosphate, de fer, de l'acide gamma-linolénique, d'une composition d'acide gras insaturé idéale pour notre corps et de fibres naturelles aidant la digestion). Selon le docteur Theimer, la graine de chanvre est une des clefs de l'alimentation saine qui permet de combattre les maladies engendrées par notre mode de vie

moderne. La qualité nutritive de leurs protéines est comparable à celles des œufs ou de la viande, sans les aspects négatifs.



Ma tablette perso de chocolat

Les produits cosmétiques issus du chanvre

Si l'huile de chanvre est excellente pour notre métabolisme, elle l'est aussi pour notre peau. Encore une fois, elle est très semblable à notre corps, et par conséquent lui convient parfaitement bien. Il s'agit de la seule huile à teneur élevée en acides gras essentiels (AGE) et qui contienne aussi des acides gamma-linoléiques (GLA). Rien de tel pour hydrater votre peau et neutraliser les dessèchements. Mesdames qui vous souciez de vos cheveux, vous les trouvez, sec, cassant ou terne ? L'huile de chanvre se chargera de tout résoudre. Les acides aminés de petite taille pénétreront la cuticule et hydrateront l'intérieur de vos cheveux ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'élasticité du volume et la brillance (ceci étant aussi dû aux nombreuses protéines contenues dans les graines de chanvre).

Pour le coup, il existe un grand nombre d'autres produits cosmétiques végétaux, et nombreux sont ceux qui fonctionnent, mais l'huile de chanvre est probablement une des meilleures qui existe et qui est adaptée à l'agriculture locale. Pour ce qui est des produits cosmétiques, il existe aussi des savons, des shampoings, des crèmes ou des lotions.

Je rajouterais qu'en plus de ceci, l'huile essentielle à des vertus thérapeutiques, vous pouvez la vaporiser dans l'air afin de l'assainir, en mettre sur vos oreillers

pour vos troubles du sommeil, ou encore apprécier l'effet anti-inflammatoire par massage. Cependant, n'en gaspiller pas, c'est une denrée qui nécessite beaucoup de chanvre (entre 1 et 2 tonnes pour 1 litre) et qui est très puissante (une ou deux gouttes suffisent sur un oreiller)



Fabrication de l'huile essentielle de la marque suisse Olison

Et tous les autres produits dérivés...

Avec le chanvre, il est en outre possible de réaliser : de la litière animal de qualité (surtout pour les animaux possédant un système respiratoire fragile), de la nourriture pour le bétail, des cordages, des bâches, des peintures, des vernis, des solvants, des lubrifiants, du paillage intéressant, des géotextiles, des vins, des bières, du lait, des barres de céréales, des pommades et bien d'autres produits. Leur nombre est estimé entre 25 000 50 000 et beaucoup d'entre eux possèdent des aspects de qualité rarement égalés.

Si après avoir lu toutes ces applications, vous avez encore des doutes sur le potentiel du chanvre en tant que plante utile à l'homme, continuez vos recherches et je serais ravi d'entendre pourquoi vous n'y croyez pas.

En exposant nombre des aspects du chanvre, je ne souhaite pas qu'elle devienne une monoculture ravageant toutes les autres comme c'est le cas actuellement

pour certains végétaux, mais je pense qu'elle a grandement sa place à côté des autres vu ses caractéristiques.

Pour l'instant le chanvre ne représente que 0,03% des cultures agricoles françaises alors qu'elle se place comme numéro 1 dans de nombreux domaines en tant qu'énergie verte (en considérant la nécessité de pesticides, la quantité d'eau nécessaire, les procédés naturels de culture, les rotations de cultures, les coûts et l'impact écologique)

Hemp for Victory : Cultivez du chanvre

Ce chapitre n'a pour but que d'expliquer les principes de bases de la culture du cannabis dans un domaine récréatif, thérapeutique ou ornemental à une échelle personnelle et non industrielle. Pour le plaisir quoi.

Culture indoor

La culture d'intérieur se répand de plus en plus dans les pays répressifs, car il s'agit d'un moyen plus ou moins discret, économique et plus sûr que d'acheter dans la rue. Elle est aussi très répandue dans les cultures de masse destinée à la revente, il n'est pas rare de voir des pièces ou des appartements entiers dédiés à ce type de culture. Basiquement, elle se pratique dans un placard, composé d'un éclairage, d'un ventilateur, d'un chauffage si nécessaire et d'un ou plusieurs pots. Une fois que les plantes sont arrivées à maturité, elles sont récoltées, manucurées (les feuilles trop grandes, ou ne contenant pas de THC sont épurées afin de ne laisser qu'une partie consommable), puis entreposées pendant au minimum deux semaines dans un endroit sec et sombre afin que le séchage soit optimal. De nombreuses personnes pratiquent ensuite le curring (affinage) pendant quelques jours ou semaines afin d'amplifier le goût des têtes séchées. Lorsque des engrais sont utilisés, il s'avère nécessaire de rincer la plante afin d'éviter de consommer des produits chimiques.

Ce type de culture fonctionne très bien, cependant il faut être plutôt attentif à ses plantes, la consommation d'électricité peut vite s'avérer importante (et parfois se faire remarquer ce qui engendre des questionnements des autorités), les odeurs peuvent très vite sortir d'un appartement pour embêter les voisins (qui parfois ne se gêneront pas pour vous dénoncer, délation quand tu nous tiens) sans oublier le



Culture dans un placard

risque d'incendie qui est présent. Il est conseillé de tout de même bien s'instruire et d'avoir un minimum d'expérience avant de se lancer dans ce genre de culture qui finalement n'est pas abordable par n'importe qui.

Culture outdoor

Pratiquée en France en général d'avril à octobre, la culture d'extérieur reste la meilleure en terme d'écologie. Il peut s'avérer utile de ne pas planter les graines directement en extérieur en début de saison, car celles-ci risqueraient de ne pas voir le jour. Dans ce cas-là, une petite installation dans un placard pour une durée des 3 semaines est optimale et ne coûte que 50-100 euros. Après, si vous disposez d'un stock gigantesque, vous pouvez planter vos graines à la volée comme c'est pratiqué au Nepal par exemple. Afin de profiter le plus longtemps possible de vos cultures, une serre pourra s'avérer être un achat très rentable. Ceci offrira une protection à vos pieds et permettra de les cacher un peu de la vue des passagers. Attention tout de même aux curieux qui une fois de plus pourront vous dénoncer, peut-être par jalousie ? S'ils ne vous dénoncent pas, c'est soit qu'ils sont gentils et compréhensif, soit qu'ils ont peut-être l'intention de vous dérober vos cultures lorsqu'elles sont arrivées à maturité, prudence tout de même.



Culture israélienne à destination médicale

Culture guérilla

Cette culture porte bien son nom, elle se fait vraiment à l'arrache, plutôt pratiquée par les personnes possédant le moins de moyens (pas de placard disponible dans le lieu d'habitation, pas de balcon, pas jardin caché, etc), cette méthode s'avère aussi très intéressante, car elle demande le moins d'entretien (le résultat étant généralement moins conséquent). La petite installation de placard pour le début de culture peut elle aussi être intéressante. Il faut au préalable chercher un endroit qui pourrait accueillir les futurs plants, qui ne soit pas fréquenté, suffisamment ensoleillé et pas trop loin de chez vous. Une fois que cette démarche est réalisée, le gros du boulot est fait. Attention tout de même à ne pas vous faire remarquer par des vas et viens réguliers.



Culture outdoor perdue dans la flore

Quand les lois nous foudroient, elles bafouent tous nos droits

Dans le monde utopiste auquel j'aspire, je me plais à croire que le chanvre aurait pour seule loi : « Il n'existe aucune loi se référant au chanvre, nous pouvons seulement vous conseiller d'en cultiver, d'en partager et d'en consommer avec modération ».

« Nul n'est censé ignorer la loi »

Code de la santé publique – Article L3421-1 (usage) :

L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.

Les personnes coupables de ce délit encourent également, à titre de peine complémentaire, l'obligation d'accomplir un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, selon les modalités fixées à l'article 131-35-1 du code pénal.

Si l'infraction est commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, ou par le personnel d'une entreprise de transport terrestre, maritime ou aérien, de marchandises ou de voyageurs exerçant des fonctions mettant en cause la sécurité du transport dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende. Pour l'application du présent alinéa, sont assimilés au personnel d'une entreprise de transport les travailleurs mis à la disposition de l'entreprise de transport par une entreprise extérieure.

Code pénal – Article 222-35 (production) :

La production ou la fabrication illicites de stupéfiants sont punies de vingt ans de réclusion criminelle et de 7 500 000 euros d'amende.

Ces faits sont punis de trente ans de réclusion criminelle et de 7 500 000 euros d'amende lorsqu'ils sont commis en bande organisée.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article.

Code pénal – Article 222-37 (trafic) :

Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants sont punis de dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, l'usage illicite de stupéfiants, de se faire délivrer des stupéfiants au moyen d'ordonnances fictives ou de complaisance, ou de délivrer des stupéfiants sur la présentation de telles ordonnances en connaissant leur caractère fictif ou complaisant.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article.

Code de la route – Article L235-1 (conduite) :

I. Toute personne qui conduit un véhicule ou qui accompagne un élève conducteur alors qu'il résulte d'une analyse sanguine qu'elle a fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants est punie de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende.

Si la personne se trouvait également sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang ou dans l'air expiré égale ou supérieure aux taux fixés par les dispositions législatives ou réglementaires du présent code, les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

II. Toute personne coupable des délits prévus par le présent article encourt également les peines complémentaires suivantes :

1° La suspension pour une durée de trois ans au plus du permis de conduire ; cette suspension ne peut pas être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle ; elle ne peut être assortie du sursis, même partiellement ;

2° L'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus ;

3° La peine de travail d'intérêt général selon les modalités prévues à l'article 131-8 du code pénal et selon les conditions prévues aux articles 131-22 à 131-24 du même code et à l'article 20-5 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;

4° La peine de jours-amende dans les conditions fixées aux articles 131-5 et 131-25 du code pénal ;

5° L'interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux pour la conduite desquels le permis de conduire n'est pas exigé, pour une durée de cinq ans au plus ;

6° L'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière ;

7° L'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.

III. L'immobilisation du véhicule peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Code de la santé publique – Article L3421-4 (présentation sous un jour favorable) :

La provocation au délit prévu par l'article L. 3421-1 ou à l'une des infractions prévues par les articles 222-34 à 222-39 du code pénal, alors même que cette provocation n'a pas été suivie d'effet, ou le fait de présenter ces infractions sous un jour favorable est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

Est punie des mêmes peines la provocation, même non suivie d'effet, à l'usage de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Lorsque le délit prévu par le présent article constitue une provocation directe et est commis dans des établissements d'enseignement ou d'éducation ou dans les locaux de l'administration, ainsi que, lors des entrées ou sorties des élèves ou du public ou dans un temps très voisin de celles-ci, aux abords de ces établissements ou locaux, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende.

Lorsque le délit prévu par le présent article est commis par voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Les personnes coupables des délits prévus par le présent article encourent également la peine complémentaire d'obligation d'accomplir, le cas échéant à leurs frais, un stage

Autrement dit, avec le simple fait d'écrire ce livre me fait encourir une peine de 5 ans d'emprisonnement et une amende de 75 000€ pour avoir présenté le cannabis sous un jour favorable (mais avant tout véridique)

Bilan de la répression française

Voici 44 ans que la loi de 1970 est en vigueur. Nous pouvons en tirer un certain nombre de conclusions tout en restant objectif, mais malheureusement, aucunes ne plaident en faveur de ce mode de lutte contre la toxicomanie.

Selon les sources de l'OFDT, en 2010 il y a eu 135 447 interpellations pour usage de stupéfiants, 122 439 d'entre elles concernent le cannabis, soit environ 90%. Ceci représente une dépense annuelle d'environ 300 millions d'euros. Ne serait-ce pas plus utile de les dépenser ailleurs, dans la prévention ou dans une lutte qui porterait ses fruits peut-être ?

Je suis du même avis que John Collins qui dit dans son rapport « Enging the Drug War » que : « de nombreux pays s'accordent sur le fait que la guerre contre la drogue repose sur la supposition fondamentalement erronée que lorsque l'on s'attaque à l'offre, on s'attaque à la demande, alors qu'en réalité cela entraîne

seulement une inflation des prix de la drogue ». En effet, ceci est démontré par les chiffres de la consommation européenne. La France étant un des pays les plus répressifs, il est aussi celui ayant les pires scores. Plus de 40% des jeunes ont déjà expérimenté le cannabis et 6,5% d'entre eux sont des consommateurs réguliers. Concernant les adultes (18-64ans), ils sont presque 33% à avoir déjà essayé et un peu plus de 2% à être des consommateurs réguliers. Illégal, vous dites ? Vu les chiffres on pourrait se poser la question, mais en tout cas, s'attaquer aux consommateurs comme le fait notre Etat n'arrange pas le problème.

Mais au final, une politique de prohibition, qu'est-ce que ça nous apporte ? Et bien c'est très simple, ceci permet de laisser un marché très juteux aux mafias dont elles peuvent profiter allègrement. Un marché estimé à plus de 800 millions d'euros annuels, sans aucune taxe, aucun contrôle qualité et aucune législation. Les consommateurs sont donc exposés à des entreprises malhonnêtes et illégales qui font tout pour augmenter le profit (comme la coupe avec des produits plus que douteux) et qui par ailleurs proposent d'autres drogues beaucoup plus dangereuses. A cela s'ajoutent des règlements de comptes, des conflits violents pour des histoires d'argent sale. Il va de soi que ces sommes engrangées servent aussi à soustraire nos autorités sous forme de corruptions diverses (il n'est pas rare de voir ce genre d'affaires dans les actualités). Les trafics de drogues étant généralement liés aux trafics d'armes de par leur statut d'illégalité ceci explique en partit la hausse de la criminalité, le reste pouvant être expliqué par des toxicomanes traités comme des criminels (au lieu d'être considéré comme des malades ayant besoin d'aide) n'arrivant plus à joindre les deux bouts et ne pouvant pas se procurer leurs produits. De plus, tout consommateur achetant des produits dans la rue se retrouve généralement indirectement petit financeur (mais pas moindre) du terrorisme malgré lui. L'autoproduction reste donc le choix idéal pour une consommation sûre.

Outre tous ces méfaits, la prohibition anéantit des vies, elle qualifie de criminel des personnes qui préfèrent simplement le pétard au pinard, leur impute des années de prison (qui sont d'ailleurs surchargés, hein, mais ça c'est un autre sujet) et des amendes colossales tout ça parce que les puissants Etats-Unis ont décidé de la diaboliser et nous comme des cons, nous avons suivi cette guerre perdue d'avance qui n'était pas spécialement la nôtre...

A titre informatif, avec un investissement de 500€ dans du matériel pour une culture d'intérieur et avec un minimum de connaissances, le prix de revient peut atteindre facilement les 3 000-4 000 euros en quelques mois pour une vente en gros (afin d'éviter d'attirer les soupçons). L'investissement étant vite remboursé, il ne reste plus qu'à payer la facture d'électricité et l'achat de graines. Comprenez donc que cet investissement est très tentant pour des personnes étant dans la difficulté.

Différence entre dépénalisation et légalisation

La dépénalisation, de son sens littéral, a pour but d'annuler les peines (amendes et emprisonnement) encourues par les consommateurs. Le produit n'est pas pour autant légal et il reste tout à fait interdit d'en consommer, d'en produire ou d'en distribuer. Il se peut que des sanctions administratives soient mises en places telles qu'un suivi pour consommation.

La légalisation, elle, a pour but de rendre légal un produit. Il intervient donc désormais dans un cadre parfaitement défini, parfois très strict et limité, mais il ne fait plus l'objet de poursuites judiciaires (sauf dans certains cas comme l'alcool au volant ou une consommation dans des lieux publics). Nous pourrions donc trouver ce produit dans des magasins ayant reçu une autorisation ou alors nous pourrions cultiver notre propre consommation à domicile. Si le cannabis était légalisé, les économistes estiment que l'état pourrait toucher environ 1 milliard d'euros sous forme de taxe. Rien que ça !

Modes de légalisation en place dans le monde, des exemples à suivre ?

Lors de l'émergence des drogues dans les années 60-70, alors que la quasi-totalité des pays choisissent d'employer une politique prohibitionniste, les Pays-Bas se démarquent avec pour mot clef, la tolérance. En effet, en 1976, une loi nationale permet au cannabis de ne pas être légal, mais d'être au moins toléré. C'est l'occasion pour les « coffee-shop » de naître et d'être tolérés puis encadrés de manière très stricte (et tant mieux !). Il en existe environ 300 à Amsterdam, l'ambiance étant propre à chacun, il y en a donc pour tous les goûts. La transaction est limitée à 5g par personne, et les stocks ne doivent pas dépasser les 500g. L'alcool est interdit à l'intérieur, et le cannabis est vendu sous forme brute (herbe ou résine), sous forme de joints pré-roulés ou alors en space cake,

ils sont en général ouverts de 10h à 1h du matin. L'interdiction de fumer à l'extérieur des coffee-shop étant toujours en place, touristes, attention à vous. Malgré les nombreuses critiques et médisances des pays voisins qui croient que cette libéralisation entraîne une augmentation du trafic au-delà de leurs frontières (Chirac a fait pression à plusieurs reprises pour que les Pays-Bas changent leurs lois, sans réel succès), le gouvernement néerlandais n'est pas d'avis à changer ses positions. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a jamais eu d'augmentation massive de la consommation, les Pays-Bas étant dans la moyenne européenne en termes de consommation. De plus, les consommateurs n'ont plus recours aux dealers de rue, ils ne sont donc plus directement touchés par des propositions de moult produits frelatés vendus par ces personnes, les Hollandais se placent donc dans les derniers rangs pour ce qui est des problèmes liés aux drogues « dures ».



L'intérieur du Abraxas coffee shop à Amsterdam

L'année 2002 sera marquée suite à divers jugements de la Cour Suprême Espagnole ne considérant plus la culture de cannabis à usage personnel comme un délit ainsi que par la création de nombreux Clubs Sociaux de Cannabis (CSC). Il s'agit de clubs à but non lucratif géré par ses membres. Chacun d'entre eux évalue sa consommation ce qui permet au club de s'organiser afin de produire la quantité la plus juste, tout ceci s'effectuant dans un cadre strictement réservé aux membres. Le problème actuel est qu'ils ne sont pas réellement reconnus, ils

existent, mais seulement dans une zone d'ombre (ils réclament donc leur légitimité afin de ne pas avoir d'embrouilles). Ce modèle se répand de plus en plus en Espagne, aujourd'hui 20% des consommateurs participent à ses clubs, mais les 80% restant continuent à s'approvisionner dans la rue, il reste donc encore du chemin avant que leur modèle soit efficace même si ce concept a déjà séduit beaucoup d'utilisateurs. Ce système a l'avantage de réunir les consommateurs afin qu'ils puissent échanger et aussi se protéger les uns les autres tout en écartant l'accès aux mineurs.



Image tirée de la vidéo de régulation des CSC datée de 2014

Les Etats-Unis d'Amérique ont choisi de mettre en place des dispensaires de cannabis lors que celui-ci fut autorisé à destination médicale. Chaque malade se voit délivrer une autorisation et il peut ensuite aller en acheter en choisissant la variété la plus adaptée pour ses problèmes. Pour ce qui est du cannabis récréatif, disponible depuis début 2014, chaque résident dans l'état du Colorado ou de Washington peut acheter jusqu'à 28g par achat dans des enseignes autorisées (et 7g pour les résidents des autres états) ou alors cultiver jusqu'à 6 pieds chez soi. Durant le premier mois d'ouverture de ces magasins, le cannabis vendu au Colorado a rapporté 3,5 millions d'euros de taxes. Durant le mois de Mars, le Colorado a investi 1,9 million dans l'éducation, et la criminalité a chuté de 10%.



Le Harborside Health Center de Steve DeAngelo

Pour finir, voici le modèle uruguayen en train de se mettre en place. Probablement le plus libéral de tous, puisque le cannabis est entièrement légalisé. Le gouvernement Mujica a décidé que chaque citoyen disposant d'une carte pourrait acheter 40gr par mois et aussi cultivé pour sa propre consommation. L'Etat produit, contrôle, réglemente et commercialise, il est l'unique vendeur de son pays. L'objectif principal étant de soutirer les vivres des cartels afin de lutter contre la violence et le trafic. En espérant que le gouvernement uruguayen ne soit pas trop borné vis-à-vis des réglementations, par exemple sur le fait de ne vendre que certaines variétés sélectionnées.



Manifestation uruguayenne en faveur de la légalisation du cannabis

Sam il ne boit plus, mais est-ce qu'il fume ?

A l'heure où l'alcoolémie au volant est devenue une cause nationale qu'il faut endiguer, qu'en est-il du cannabis ? Connaissez-vous quels sont les risques sanitaires propres et communs ainsi que les moyens de les éviter ? Si vous n'êtes pas un consommateur ou si vous ne vous êtes jamais réellement posé la question, je doute que vous les connaissiez c'est pourquoi je vais tenter de tout vous expliquer (enfin presque tout).

Aujourd'hui, l'herbe contient entre 10 et 20% de THC, 30 ans auparavant, la teneur en THC se situait autour des 5%. Cette augmentation s'est vue naître dans des cadres contrôlés tel que celui des Pays-Bas où des chercheurs ont pu réaliser des croisements afin d'obtenir des variétés plus riches. L'inconvénient de cette montée en puissance se situe dans les pays où la prévention n'a pas lieu, entre autres chez nous. Pour vous donner une image, c'est comme commencez à boire de l'alcool avec ses amis avec une bière ou avec un ricard, la donne n'est pas la même. Il vaut mieux progresser lentement tout en étant accompagné, mais quand l'Etat n'éduque pas sa jeunesse de la bonne manière, les dérives arrivent vite.

Les premières pubs télé de prévention

Ce sont les USA qui ont remis au goût du jour les publicités télés. Premièrement pour le cannabis thérapeutique, où l'on voit un dealer de sushi comparé à dealer de cannabis, tout en expliquant que vous n'achetez pas vos sushis à un mec dans la rue, mais dans un lieu adapté, il en est tout simplement de même pour le cannabis médical. Ensuite, suite à la légalisation récréative au Colorado, trois spots humoristiques avec une mise en scène de trois personnages ayant fumé, tout en expliquant que maintenant c'est légal, qu'ils peuvent monter une télé ou faire du basket défoncé, mais qu'il est toujours illégal de prendre le volant de cette manière et que ceci est surtout dangereux.



Du basket « high » pas très productif...

La conduite est-elle réellement à risque ?

Ça c'est un sujet chaud ! Je ne conseille à personne de conduire en n'étant pas dans ses capacités normales (voire optimales) pour assurer sa sécurité et surtout celles des autres. Mais il faut tout de même rétablir la vérité, quelle est réellement la dangerosité de la conduite sous cannabis ? Pour cette partie je me base essentiellement sur le travail du CIRC : « Le Cannabis au volant » qui est une synthèse d'informations.

Dans un premier temps, je tiens à rappeler qu'il n'existe que très peu d'études sur le sujet. Il existe une seule étude française réalisée par l'OFDT et l'INTRES. Les résultats n'ont été que très peu communiqués, parce qu'ils ne correspondaient pas vraiment avec la politique actuelle. En effet, il est expliqué qu'annuellement, le cannabis tuerait environ 250 personnes sur les routes, tandis que l'alcool en serait à plus de 2250. On peut donc dire 10 fois plus. Ensuite, il est expliqué qu'une conduite avec un taux d'alcoolémie à la frontière de la légalité (0.5g/l) multiplie le risque d'accident dangereux par 2,7. Nous sommes donc autorisés à prendre presque 3 fois plus de risque, ce qui nous arrive sans qu'on le sache avec certains médicaments ou même de la fatigue. Pour ce qui est la conduite sous l'influence de l'alcool à dose plus conséquente, la moyenne se situe à une multiplication par 8.5. Jusque-là, ce sont des informations connues. Pour ce qui est du cannabis, lors d'une concentration de THC à 1ng/ml, le facteur de multiplication est de 1,6 et il passe à 2,1 lors d'une concentration à 5ng/ml (à titre indicatif, une concentration à 20ng/ml est une dose très élevée qui serait loin d'être agréable, cependant, ceci signifie seulement que du cannabis a été consommé récemment, et n'est pas toujours en lien direct avec la conduite). Enfin, toutes doses confondues, la part d'accident de la route pour l'alcool est de plus de 25% contre 2.5% pour le cannabis. Néanmoins, le mélange des deux est un fléau qui multiplie les risques par 15 ! Malheureusement, le cannabis étant sur la liste des stupéfiants, il n'existe pas de seuil de dangerosité, et la simple détection de cannabis, minime soit-elle vous créera de gros soucis malgré le fait que vous ne soyez peut-être pas en danger (ni vous, ni les autres usagers de la route)

Cette étude française est donc intéressante, car elle expose des chiffres basés sur des accidents réels arrivés entre 2001 et 2003. Pourtant, elle ne s'intéresse pas au comportement de l'automobiliste ayant consommé. Les Américains ont

réalisé quelques études sur le sujet, afin d'estimer un seuil il me semble. Ce que l'on peut retenir de cette étude (ainsi que de mon expérience personnelle) est qu'une personne ayant consommé se raisonne beaucoup plus facilement qu'une personne ayant bu de l'alcool par exemple (qui sera dans un état de puissance, avec des ailes qui poussent dans le dos). Un consommateur de cannabis aura tendance à savoir quand il est incapable de conduire, et lorsqu'il se retrouve contraint de prendre le volant en ayant consommé auparavant, il ralentira sa vitesse de 10-20km/h et il se forcera à rester concentré sur sa conduite, par besoin de faire les choses correctement. Attention tout de même à l'attention qui peut facilement se trouver attirée par un événement extérieur. Il faudrait donc qu'il existe plus d'études de ce genre, afin de déterminer un seuil correct et légitime afin de ne pénaliser personne.

A titre indicatif, il faut savoir que les tests de dépistages, notamment salivaires, effectués par les forces de l'ordre ne sont pas très fiables. Vous pouvez donc par chance passer au travers des filets, mais aussi être capturé alors que vous n'avez pas consommé (ce qu'on appelle un faux positif). De plus, les tests urinaire et sanguin détectent la présence de THC et de THC-COOH, ce second marquant une consommation de cannabis, mais pas une influence sur la conduite, si jamais vous vous faites gauler, prenez le temps de savoir s'il est détecté du THC et/ou du THC-COOH car il se pourrait que ceci vous permettent de garder votre permis de conduire.

Schizophrénie

La schizophrénie et les maladies mentales liées à la consommation de cannabis (et des autres psychotropes) sont un sujet extrêmement complexe. Ceci s'explique par le fait qu'il n'existe pas une schizophrénie détectable chez l'humain, mais quasiment autant de schizophrénie différente que d'être humain vivant, d'où la difficulté du progrès scientifique sur ce sujet.

Premier point à savoir, le cannabis ne rend pas fou, ça on en est sûr. Les premiers à avoir fait circuler cette rumeur sont les films de propagande américaine des années 30. Ensuite, beaucoup de chercheurs pensent que le cannabis révèle ou accélère la révélation de la maladie au grand jour. Ce cas s'applique aux personnes ayant terrain mental disposé à la maladie (la schizophrénie ne s'attrape pas à 15 ou 20 ans, elle est présente depuis la naissance, mais peut se dévoiler quelques années plus tard). Cette théorie est

probablement vraie, mais il manque encore d'études sérieuses réalisées dans la durée, on sait tout de même que si psychose il y a, celle-ci est liée à la teneur en THC du cannabis, et que plus le taux est élevé, plus le risque l'est. Cependant, il s'avèrerait que le CBD pourrait être utile dans le traitement de ce genre de maladies mentales, encore une fois nous manquons d'études, mais la piste reste très intéressante !

Attention donc au cannabis et aux prédispositions mentales de certaines personnes, mais il en est de même pour l'alcool et toutes les autres drogues ! Je vous conseille le journal « Schizophrenia Research » qui, comme son nom l'indique, traite de recherches actuelles et passées sur le sujet avec une objectivité plutôt conséquente.



Extériorisation d'une dualité intérieure

La mémoire, vous dites ?

Il s'agit probablement de l'effet nocif le plus discuté d'une consommation de cannabis, mais qu'en est-il réellement ? Eh bien, comme la plupart des autres

sujets, il y a des études, mais il en manque encore afin d'avoir des réponses claires, concises et concrètes.

Néanmoins, on sait, nous savons ou nous pouvons supposer pas mal de choses. Premièrement, la consommation de cannabis durant l'adolescence (disons à partir de 13 et jusqu'à une vingtaine d'années, ceci varie selon la personne) est très clairement déconseillée. Le cerveau étant en pleine phase de croissance, une des plus importantes, il n'a strictement pas besoin d'avoir des cannabinoïdes qui viennent le titiller. Bon après, s'il s'agit d'un joint en soirée, ou de quelques verres d'alcool, il n'y aura pas de dégâts sur le long terme, le désastre à lieu lors d'une consommation régulière, voire abusive (tous les jours). Une fois entré dans l'âge adulte, a priori il n'y aurait pas d'affectation de la mémoire au-delà de la durée de l'effet du produit, et pour ceux qui ont consommé durant leur jeunesse (généralement, ces personnes ressentent que leurs facultés ont diminuées, si elles sont franches, elles l'avoueront sans complexes), il semblerait que le dommage ne soit pas totalement irréversible. A mon avis, ceci dépendra de votre consommation, du moyen de consommation, des facultés perdues ainsi que de votre motivation à vouloir les récupérer (le travail ne se fera surement pas de lui-même).

Je pense avoir l'approbation de tous les consommateurs passés et actuels en disant que le cannabis a un effet sur la mémoire lors de la période de défonce. En général, on attribue cet état d'oisiveté au THC, ce qui est tout à fait probable. Il peut cependant être contrebalancé par le CBD, si vous voulez éviter cet effet perte de mémoire, préférez un ganja possédant un fort taux de cannabidiol. Mais il existe tout de même d'autres hypothèses, par exemple le fait que lorsqu'on consomme, notre esprit se verra plus « léger », divaguant plus facilement d'une idée à une autre, celles-ci défilant à une vitesse anormale. Il est donc possible que ce flux d'idées intensif pousse le cerveau à en sélectionner certaines et à en supprimer d'autres, d'où la perte du fil d'une conversation lorsqu'on a consommé.

D'un point de vue personnel, ayant commencé ma consommation à l'âge adulte (autour de 20 ans), je ne ressens aucune difficulté supplémentaire lors de l'apprentissage d'un procédé, d'une méthode, ou autre. Je n'ai eu aucune entrave à assimiler toutes ces connaissances sur le chanvre lors de ma période sabbatique et encore moins d'accrocs à les synthétiser dans ce document. Toutefois, j'avoue volontiers avoir déjà perdu le fil de certaines conversations, en revanche j'ai généralement pu les reprendre quelques secondes plus tard en me concentrant.

Importance du “Set and setting”

Le « set » et le « setting » définissent l'état d'esprit de la personne voulant consommer un psychotrope ainsi que le milieu social dans lequel elle se trouve. Ils sont importants dans le sens où ils influenceront grandement sur le déroulement de son trip.

Finalement, le « set » ça sera votre état psychologique du moment, votre état d'esprit général, votre humeur, votre anxiété, votre stress et tous les autres paramètres qui font que vous vous sentirez plus ou moins bien dans votre esprit. Ceci se répercutera automatiquement sur les effets du chanvre sur votre psychisme. Il est donc important de se remettre en question avant de consommer un produit (surtout s'il s'agit de la première fois) afin de ne pas commettre d'erreurs et d'être sûr de vraiment le vouloir.

Le « setting », c'est plutôt le contexte dans lequel vous aller consommer. Pour le chanvre, je ne crois pas qu'il existe beaucoup de lieux où il est réellement déconseillé de consommer, ceci dépend entièrement de la personne. Sélectionner l'endroit a donc un intérêt, mais les personnes avec qui vous le faites en ont aussi. D'ailleurs pour certaines personnes, consommer de façon solitaire est ce qu'ils préfèrent, c'est une question de goût.

Si vous voulez profiter d'un produit en toute sécurité, ne négligez surtout pas ces deux paramètres, et même si vous avez l'habitude de consommer, les mettre de côté pourrait s'avérer être une grande erreur. Dans le cas où vous prenez soin d'intégrer ces facteurs, n'oubliez jamais que le risque zéro n'existe pas et que ça n'arrive pas qu'aux autres !

Bad trip, comment faire face ?

Personne n'est à l'abri d'un bad trip, même les plus gros consommateurs peuvent être surpris à sombrer du mauvais côté sans même s'y attendre.

Un bad trip, c'est un voyage qui tourne mal, ceci peut arriver dès le début, comme sur le tard, il se caractérise par une montée d'angoisse, une anxiété, un état dépressif, de la paranoïa et de la panique. Ensuite peuvent arriver des vomissements, des nausées, une certaine pâleur, des tremblements, des sueurs, des passages du chaud au froid et d'autres soucis du genre.

Pour intervenir, il faut le faire de façon avertie. Si la personne devient agressive, assurer vous qu'elle ne peut faire de mal à personne, ainsi qu'à vous et à elle-même. Il faut aussi savoir quel produit est la cause de ce bad trip. Si vous ne

connaissiez pas la personne qui se trouve dans cet état de douleur, il peut être utile de trouver ses amis, mais il est aussi très important de rester près d'elle pour s'assurer que cela n'empire et au mieux tenter de la rassurer. Il peut aussi arriver que la personne n'accepte pas votre aide, dans ce cas-là, n'insistez pas (trop), et trouver quelqu'un qui saura l'aider. Si la conversation est possible, il faut aller dans le sens de ses idées, l'écouter parler, questionner de façon subtile, ne pas s'opposer ni s'imposer. Marcher un peu et prendre l'air peuvent être des solutions utiles, tout comme boire un coup ou manger un peu. Le sucre étant généralement de bonne aide pour faire redescendre la psychose due à un produit. Appeler les secours n'est pas forcément la meilleure solution, car la personne pourrait ne pas comprendre le pourquoi du comment, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver son état. Il arrive tout de même des moments où les secours sont la seule chose à faire, dans ce cas n'hésitez pas. Je n'ai pas vécu ce genre de situation, j'espère ne jamais y être confronté, mais en tout cas je sais comment réagir le jour où cela arrivera. N'oubliez pas, la patience doit devenir votre maître mot, et vous devez constamment rassurer la personne, sans trop exagérer non plus. Rappelez au consommateur que la période qu'il subit n'est qu'illusoire et que celle-ci ne durera que peu de temps.

Ces quelques lignes s'appliquent à toutes les drogues, pour ce qui est du cannabis, les bad trips surviennent généralement lors du mélange avec d'autres produits, l'alcool notamment.

Théorie de l'escalade

Selon les prohibitionnistes, le cannabis serait responsable d'un passage aux drogues dures. Voilà ce que dit cette théorie. Elle est tout simplement fausse car l'amalgame entre cause et conséquence est fait depuis de nombreuses années, je m'explique.

95% des personnes ayant franchis le cap des drogues dures (ne serait-ce qu'une seule fois pour essayer) ont avant cela consommé du cannabis. Ce qui ne veut pas dire que 95% des consommateurs de cannabis deviendront des héroïnomanes. Voilà la conclusion hâtive qui est généralement considéré comme acquise.

En réalité, seul 5% d'entre eux décideront d'essayer un produit plus dur. Ce qu'on peut en déduire, c'est que oui il pourrait exister un chemin d'escalade qui amène aux drogues dures, mais non le cannabis n'en est pas la source, il peut

être un passage, mais en aucun cas une obligation. Vous pouvez en consommer, vous n'aurez aucune envie d'aller essayer autre chose, ce lien n'existe pas.

Cependant, pour rester dans la théorie de l'escalade, à votre avis, quel produit précède le cannabis ? L'alcool ? Le tabac ? Si on écoute la logique de cette théorie, pour empêcher la décadence de certaines personnes, il faudrait stopper le problème à sa source, et donc éradiquer tabac et alcool, aberrant, non ?

Dépendance

Oui, parfois arrive le moment où le plaisir est remplacé par le besoin et généralement on ne s'en rend pas compte. Je pense qu'il peut être intéressant de remettre en question sa consommation en étant le plus objectif possible (quitte à demander l'avis à ses proches) et à une fréquence plutôt régulière afin de savoir si la barrière de la dépendance est franchie ou non. Ceci étant assez difficile à définir puisqu'elle peut varier grandement d'un consommateur à un autre.

Dans le cas où vous êtes passé du mauvais côté, tentez de vous faire accompagner, les médecins pourront s'avérer être une précieuse aide, mais si vous vous sentez le courage de le faire par vous-même, vous n'en ressortirez que plus fort ! Les deux premières semaines de période de sevrage pourront être assez compliquées à endurer, surtout si vous n'en avez jamais fait. Je ne pense pas qu'il soit bon de remplacer la consommation de joint par celle de cigarette, mais si ça peut aider, et si vous n'êtes pas accroc à la clope après cette étape, et bien pourquoi pas. Changer de mode de consommation peut s'avérer utile, notamment la vaporisation vous permettra de diminuer la quantité consommée. Il faut savoir qu'une personne dépendante au cannabis est assez rare, même si la plupart des gens vous diront : « Oui, moi je fume tous les jours, mais je peux arrêter quand je veux » c'est généralement la vérité (même s'ils n'y croient pas eux-mêmes) car l'addiction au cannabis est très faible. La dépendance n'est pas physique (il n'y a pas douleur dans le corps lors de phase de manque), mais seulement psychique, c'est-à-dire que votre esprit se dira : « Tiens, j'me fumerais bien un petit joint ! ». Quoi qu'il se puisse que la douleur physique arrive lorsque l'on parle de grosse consommation, cette possibilité est à garder en mémoire.

Pour clore ce chapitre sur les mauvais côtés du chanvre récréatif, mais qui s'appliquent aussi à bon nombre de drogues (alcool, tabac, café, médicaments, etc.) j'aimerais vous écrire que la dose létale humaine estimée du cannabis est de

20 000 à 40 000 fois le niveau d'une dose normale. Il faudrait administrer plus de 600 kilogrammes de cannabis en 15 minutes pour atteindre cette dose. Ceci étant dit, ce n'est pas une raison pour se vautrer dans l'ivresse comme des porcs !

Tabac : environ 70.000 Français tués chaque année
Alcool : environ 35.000 (presque 10% sur les routes)
Médicaments : 15.000 à 30.000 décès.
Cannabis : estimation à 250 (tous sur les routes)

Y'a pas comme un léger foutage de gueule ?

Ce qu'ils ont à dire en vaut la peine

Si vous voulez vérifier mes sources ou si vous n'êtes pas prêt à me croire tel un érudit parcourant le monde pour prêcher la parole sacrée, faites-vous votre propre opinion, allez cueillir toutes les clefs que vous pourrez et ouvrez la porte de la vérité (vous pouvez aussi l'enfoncer, après c'est vous qui voyez).

Il doit surement manquer un certain nombre de vidéos que je n'ai pas retrouvé ou oublié. J'ai aussi lu beaucoup d'article de presse (toutes presses confondues) et pour ce qui est des livres, je ne les ai pas tous lus (pas encore, haha), parfois seulement feuilleté, parfois j'en ai juste reçu l'éloge.

Livres

Jorge Cervantes (Culture d'intérieur)

Jean-Pierre Galland (Fumée clandestine ; Cannabis : 40 ans de malentendus ; J'attends une récolte)

Jack Herer (G.R.A.S.S. ; L'empereur est nu)

Albert Hoffman (Les plantes des dieux)

Michka (Cannabis médical ; Le livre du cannabis)

Phix (Les très riches heures du cannabis)

Bernard Rappaz (Pionnier)

Films et documentaires

American weed : la ruée de l'or vert

Au nom du chanvre

Docteur, prescrivez moi du cannabis (36.9°)

Himalaya, la vallée du cannabis (France24)

Jack Herer : Emperer of hemp

Les paradoxes du cannabis (Arte)

L'homme et la drogue : tabou (National Géographique)

Run from the Cure

Silence, on fume (Arte)

Weediquette (VICE)

Weed Wars

Associations

L'Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues (AFR)

Auto-Support des Usagers de Drogues (ASUD)

Collectif d'Informations et de Recherche Cannabique (CIRC)

Construction en Chanvre (CenC)

Chanvre Info

Les amis du CSCF

National Organization for the Reform of Marijuana Laws (NORML France)

Principes Actifs

Talking Drugs

Union Francophone pour les Cannabinoïdes en Médecine (UFCM Icare)

Autres

Cannabis Sans Frontières (parti politique)

Cannabis Now Magazine

Cannaweed

Fédération National des Producteurs de Chanvre (FNPC)

Hash Museum

Interchanvre

Les échos du chanvre

Les éditions du Calumet

Les éditions du Lézard

Radio canut

RBH23

Soft Secret

Time4Hemp

Touche pas à mon pet

Trouble-fête

Et bien d'autres !

Si la haine répond à la haine, comment la haine finira-t-elle? » Bouddha.

Les quelques pages de ce chapitre sont plus personnelles que les autres, il s'agit en grande partie de mon ressenti spirituel général et comment le chanvre m'a ouvert l'esprit accompagné de quelques explications de son utilisation dans les religions et dans certains mouvements.

Utilisations spirituelles reconnues

Ces utilisations sont datées de plusieurs milliers d'années. On peut citer par exemple le shintoïsme, le bouddhisme, des tribus africaines ou des peuples asiatiques. Actuellement, l'hindouisme est une des rares religions à l'utiliser à des fins spirituelles. Ce sont les Sâdhu (ascètes errant au Népal et en Inde) qui en consomment régulièrement, ils s'en voient même offrir avec d'autres vivres lors de la fête de Shivaratri (fête annuelle destinée à célébrer Shiva, considéré comme divinité du chanvre). Les Sâdhu consomment le chanvre avec un chillum généralement fabriqué en argile.

Le mouvement Rastafari apparu dans les années 1930 fut très vite associé à la consommation de chanvre puisque la plante y est érigée à un statut sacré. Bob Marley fût un grand représentant des Rastafaris et c'est sûrement grâce à lui que ce mouvement est autant répandu. L'usage de cette plante permet à ces personnes de se rapprocher de leur Dieu (Jah) ainsi que d'obtenir une plus grande clarté sur de nombreuses vérités.

Etat de conscience modifié

C'est comme ça que s'appelle l'état de notre conscience après certaines consommations de chanvre (et d'autres drogues d'ailleurs). Pour ma part, il s'agit dans 90% des cas un état de conscience modifié oui, mais surtout un état de conscience supérieur. Mes idées deviennent très pointues et généralement s'obstinent vers un détail (qui peut avoir son importance ou non) afin d'en épier les moindres possibilités. C'est aussi une augmentation des sens, la musique devient divine, la nourriture exquise, les parfums envoûtants, la vue perçante et les contacts gracieux. Ce n'est pas tout le temps le cas, ceci demande un cadre

adapté et un état mental détendu (pour moi), j'aime appeler cette modification, l'augmentation de la perception.

Alors certes, on peut appeler ça tricher, on peut parler d'effets temporaires, voire illusoires. Oui. Mais c'est surtout une question de point de vue. Et puis ceci permet aussi de découvrir une partie de soi jusqu'au paravant inconnue, alors peut-être que vous trouvez ça faux, mais c'est pourtant bien réel. Je reste connecté dans le même monde que vous. Nous avons la possibilité d'explorer un autre monde à l'intérieur de notre être, je le fais à ma façon, vous le faites peut-être à la vôtre, vous ne le faites peut-être pas, mais après tout, cela change-t-il réellement quelque chose ?

Croyances personnelles

Etant issu d'une famille catholique, j'ai été baptisé à ma naissance, cependant, je ne suis jamais allé au catéchisme et je ne suis allé que quelques rares fois à une messe, seulement lorsqu'il s'agissait d'une « obligation ». Je ne suis donc pas un croyant et encore moins un pratiquant.

Pour être plus clair sur mon statut, je dirais que je me rapproche de l'apathéisme, c'est-à-dire que peu importe s'il existe une ou plusieurs divinités, pour moi la question ne mérite pas d'être posée, elle ne m'est d'aucune utilité. C'est une forme d'indifférence.

Pour aller plus loin, si je devais créer ma religion et être le nouveau Skippy, je pense que l'idée principale serait l'ouverture d'esprit. Mais vu que ce genre de groupuscules a tendance à plonger dans l'extrême, ça ne serait vraiment pas une bonne chose puisque cela reviendrait à accepter ou tolérer des faits qui ne devraient pas l'être.

Là où je pourrais surprendre, c'est que c'est en partie le chanvre qui m'a ouvert les yeux sur la spiritualité. Ou du moins, ce sont les péripéties de ma vie, le tout agrémenté de réflexion (solitaire ou non) après une consommation de chanvre. Je n'aurai pas d'exemples concrets pour appuyer ce propos, car j'ai répété tellement de fois ce travail spirituel, parfois sans consommer, que je pourrais citer la quasi-totalité de ces deux dernières années.

Quand je parle de spiritualité, je dirais que cela se détache de la religion, tout en y abordant quelques thèmes avec un regard objectif afin de comprendre et d'explorer de manière différente des voies religieuses. Ceci vient de mon rapport avec Dieu, en fait il n'y en a pas, c'est aussi simple que ça. Disons que pour moi il

n'existe pas de Dieu unique ou de nombreuses divinités, mais plutôt que nous sommes tous nos propres Dieux et que nous avons la liberté d'évoluer comme nous le souhaitons (nous devrions avoir la liberté). Je suis donc par ce fait un ardent défenseur de la liberté, une notion aussi concrète qu'abstraite, je vous l'accorde. C'est d'ailleurs aussi pour ça que je continuerais à me battre pour le chanvre, car cette plante incarne la liberté opprimée par la puissance qui est à l'image de l'état (mental et physique) de notre société.

Le fait d'entrer en état de conscience modifiée me permet donc de réfléchir de manière plus poussée. Par conséquent, je me pose un nombre incalculable de questions afin d'en trouver la réponse et d'avancer à la pensée suivante. Le sujet des questions étant partiellement aléatoire, il arrive fréquemment que je sois le propre sujet de mon interrogation. Je pratique donc la remise en question de manière régulière. Suis-je sur la bonne voie ? Dois-je continuer ? Quel est le prochain objectif ? Quelles sont les autres solutions ? Vous avez compris le truc. Toutes les réponses que je me fournis sont liées entre elles par la ligne de conduite du bonheur, je m'explique, le principe étant que mes choix sont guidés par le bonheur que cela me procure et le bonheur que je procure à la terre entière (humain, animal, végétal, minéral, etc.).

Ensuite, vient le rapprochement avec la nature. En étant donné que le chanvre incarne pour moi le végétal qui s'harmonise le mieux avec l'humain, je me sens d'autant plus concerner par la préservation des faunes et flores, tout en comprenant que l'évolution est aussi quelque chose de naturel (je parle d'évolution et non de croissance, nuance). Nous vivons une période où une plante qui a la capacité de pousser par presque tous les climats est vendue à des prix faramineux. Le gramme tourne autour de 10€ en France. C'est une denrée qui est donc devenue extrêmement chère, ce qui nous force à en prendre soin, et surtout à ne pas la gaspiller.

Cependant, je pense que la plus grande qualité que le chanvre m'a apportée, c'est la patience. Dans mon enfance, je faisais partie des plus grands impatients qu'il puisse exister, aujourd'hui je tends à faire partie du groupe opposé. Ce n'est pas totalement grâce au cannabis que c'est le cas, mais il est probablement le plus grand acteur de cette partie de ma vie. Il est vrai que le top pour se détendre, ça reste de fumer du chanvre, je n'ai rien trouvé de plus détendant que de consommer cette plante. Parfois à tel point que l'on s'endort et là, la période où l'on commence à basculer dans le monde des rêves devient juste l'extase. Au passage, beaucoup de mes connaissances me disent qu'ils ne rêvent plus ou alors beaucoup moins depuis qu'ils fument. Pour moi, c'est complètement l'inverse.

Depuis que je consomme, je rêve en partie avec une augmentation de la perception, mes rêves me paraissent tous suffisamment prononcer pour que je m'en rappelle. Donc, je ne pense pas qu'on puisse affirmer que le cannabis empêche les rêves, il doit y avoir un autre facteur qui fait que. Récemment, après l'arrivée tardive de musiciens sur scène avec une foule plus que motivée, je restais calme, prêt à dégainer mon ouïe au moment venu, et là on m'a demandé comment j'arrivais à rester zen. Je n'ai pas vraiment su répondre à cette question car cela était normal pour moi, mais finalement c'est simplement que mon esprit est devenu comme ça à force de travailler en ce sens. J'ai appris à prendre le temps de faire les choses dans une société où tout doit être optimisé surtout le rendement qui doit toujours être supérieur. C'est peut-être pour ça que je n'ai pas poursuivi dans l'ingénierie de la construction, pour m'éloigner du stress et de l'anxiété que le cercle du business entretient. Pendant mes études, j'ai appris à optimiser les choses, à obtenir du rendement, et à surpasser ce rendement, c'est très intéressant à faire, je ne le cacherais pas. En revanche, à force de vouloir aller toujours plus vite, on se crée des problèmes qui engendrent des pertes de temps aberrantes. Dans de nombreuses situations, on croie avoir gagné du temps, mais final si on avait pris le temps de réfléchir avant d'agir, on aurait évité d'en perdre ce qui est plus important. En dehors du milieu professionnel, il est beaucoup plus intéressant de prendre le temps de faire les choses, de prendre le temps de ne rien faire aussi, ce qui permet de laisser son esprit divaguer comme il le souhaite. Récemment, j'ai passé plus de 6 mois sans rien faire, je n'étais ni au chômage, ni au boulot, j'ai juste pris le temps de changer de voie professionnelle. En prenant ce temps, j'ai eu l'occasion de me cultiver sur le chanvre, d'apprendre une quantité d'informations aussi passionnantes qu'utiles. Tout ça me permet d'avoir la poigne d'écrire ce livre, de le partager avec vous, et donc de réaliser un de mes désirs.

Perspectives

Et voilà, c'est ici que s'achève cet écrit. J'ai choisi le titre « perspectives » plutôt que « conclusions » car je trouve que ce second clôt l'histoire. Alors que ce n'est pas du tout le cas puisque je reste ouvert à toutes discussions à ce sujet.

J'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps de le lire (en entier ou non). Cela me touche sincèrement. J'espère que vous percevrez le chanvre d'un regard neuf et objectif et non avec le regard que l'on veut vous imposer. Que vous réviserez peut-être vos points de vue à son sujet et au sujet des consommateurs qui sont loin d'être des criminels. Si vous êtes sceptiques sur ce que j'ai pu écrire, que vous trouvez ça trop gros ou absurde, je vous invite à vous cultiver par vous-même et à multiplier vos sources lorsque vous vous instruisez. Vous risquez d'être encore surpris !

A l'avenir, éviter d'être médisant à l'égard d'un consommateur de drogue, car nous sommes tous des drogués (à notre sauce) et qu'il serait absurde de médire de soi. Ne négligez pas le bonheur des autres, car il fait partie intégrante du vôtre et restez ouvert d'esprit avant d'avoir un avis négatif ! Il est préférable de s'efforcer de comprendre un problème plutôt que de le rejeter, il en sera d'autant plus facile à résoudre.

Si quand bien même vous trouvez que le chanvre mérite l'illégalité et la place qu'il lui est attribué, j'aimerais savoir qui vous êtes. Qui êtes-vous pour juger à la place d'une autre personne ? Qui êtes-vous pour transgresser la liberté des gens de disposer de leur corps et de leur esprit comme ils le souhaitent ? Que faites-vous de la liberté ? Que cela peut-il vous faire que je me fasse un tatouage, que je mange du végétarien ou que je fume un pétard, puisque je ne demande rien à personne. Cela ne vous regarde donc pas, mais pourtant vous le regardez. N'est-ce pas du voyeurisme ?

Vocabulaire cannabique

Désormais, vous pourrez avoir n'importe quelle conversation sur ce sujet sans pour autant être largué. De plus, vous pourrez employer les bons termes afin d'éviter les malentendus.

Cale : Filtre en papier servant à fumer et maintenir le joint. Parfois, la cale est réalisée à l'aide d'un maroco, désignant un morceau de cigarette.

Synonymes : carton, tonc, toncar

Cannabinoïde : agent actif et parfois psychotrope présent dans le cannabis

Cannabis : terme désignant le chanvre récréatif et en général la fleur. Il s'agit en réalité du nom latin et botanique de la plante.

Synonymes : weed, beuh, ganja, herbe, verte, canna, marijuana, grass, hemp

Bang : pipe à eau servant à fumer du cannabis.

Synonymes : bang, douille

Blunt : il s'agit d'une feuille de tabac brut, recomposé ou aromatisé donnant l'aspect d'un cigare et servant à rouler un joint différent.

Haschich : résine de cannabis compactée avec un taux de THC pouvant atteindre les 40%. Cependant en France, elle est quasi systématiquement coupée avec des produits tels que du henné ou de la paraffine.

Synonymes : hasch, H, shit, marron, chocolat, teush, tamien, boulette

Joint : forme la plus connue pour fumer du chanvre composée généralement d'une feuille de papier, d'une cale, parfois de tabac et de hachisch ou de cannabis.

Synonymes : cône, stick, pétard, pet, bédou, oinj

Pollen : constituant du haschich

Royal : joint composé de résine, d'herbe et parfois de pollen de cannabis.

Slim : feuille de papier fin parfois blanchie utilisée pour rouler un joint. Elle mesure une dizaine de centimètres et peut être issue du chanvre pour des raisons écologiques.

Synonymes : feuille, yeuf

Space cake : gâteau ayant été fabriqué avec du cannabis

Tête : qui désigne la fleur de chanvre destinée à être consommée car c'est elle qui contient les substances actives.

Synonyme : bud

Trip : mot anglais désignant le voyage psychédélique effectué par une personne ayant consommé un produit psychotrope

Vaporisateur : objet servant à chauffer (et non brûler) le chanvre afin d'en extraire les cannabinoïdes de manière plus saine.

Je serais ravi que vous me communiquiez votre impression, si ce petit livre vous a apporté un nouveau regard ou non. Pour ceux que je connais, vous savez où me trouver, pour les autres, j'ai créé cette adresse mail :

le.chamvre.de.mr.poncin@gmail.com



Un grand merci !



Diriger son regard vers ses pieds permet
d'accroître ses connaissances.

Nous voyons se développer un végétal qui se
cultive avec aisance.

Depuis tant d'années, nos traditions lui ont
accordé leur confiance.

Ne serait-il donc pas temps de lui donner
une seconde chance ?